

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Dossier n : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN

Adresse du bien immobilier

Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
64270 - LEREN

Propriétaire du bien

Mme Peyroux Eliane
14 allée des Bois de Florence
64600 ANGLET

Nom et qualité du commanditaire de la mission :

Qualité du commanditaire : Propriétaire
Nom : Mme Peyroux Eliane
Adresse 14 allée des Bois de Florence
Code postal et ville : 64600 ANGLET



RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	3
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	23
RAPPORT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT	45
CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)	51
ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION.....	73
ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS.....	79

Diagnosics effectués par : HIRIBARREN Pascal Olivier, le 17/11/2021

Désignation de l'Expert

Nom du cabinet : Aquitaine Diagnostic
Nom inspecteur : HIRIBARREN Pascal Olivier
Adresse : Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue du huit mai 1945
Code postal et ville : 64100 BAYONNE
Assurance professionnelle : CARENE Police n° 7253515704 (01.11.2022)

Désignation du bien

Année de construction : XVII° siècle

Description : Maison individuelle comprenant :

Dépendance 1, Dépendance 2, Dépendance 3, Dépendance 4, Dépendance 5, Dépendance 6, Dépendance 7, Dépendance 8, Dépendance 9, Dépendance 10, Dépendance 11, Dépendance 12, Dépendance 13, Cellier, Saloir, Cuisine, Buanderie, Office, Salle Nord, Cuisine 2, Corridor, Bureau, Salon, Salle à manger, Escalier 1, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Escalier 2, Rangement, Chambre 6, Salle de Bains, Toilettes, Chambre 7, Sdb 2, Toilettes 2, Greniers.

Conclusions

Repérage amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Certains matériaux ont été déclarés amiantés sur jugement personnel de l'opérateur.

Diagnostic électricité

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Indices d'infestation de termites (traitement en cours par système d'appâts)

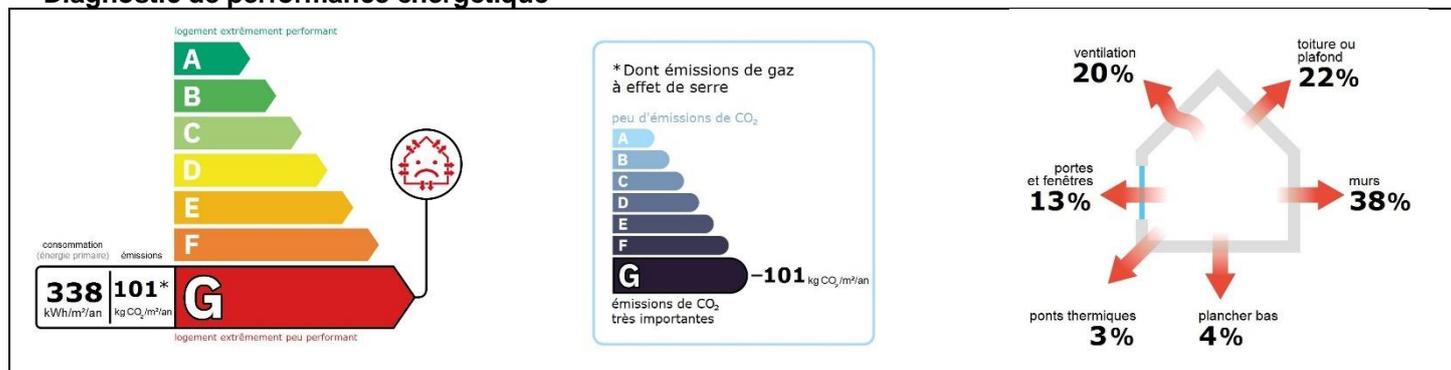
Constat des risques d'exposition au plomb

Le constat des risques d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements dégradés contenant du plomb

Etat des risques et pollutions

Fourni

Diagnostic de performance énergétique



Constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Rapport : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
Date d'intervention : 17/11/2021

Immeuble bâti visité

Adresse Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
64270 LEREN
Descriptif Sans
complémentaire
Fonction principale Habitation (Maisons individuelles)
du bâtiment
Date de construction du bien : XVII^e siècle
Date du permis de construire : XVII^e siècle

Conclusion

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Certains matériaux ont été déclarés amiantés sur jugement personnel de l'opérateur.**

Réserves et/ou investigations complémentaires demandées

Sans objet

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13.9 contenant de l'amiante.

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement ou travaux de confinement)
SANS OBJET					

(1) Matériaux liste A : l'état de conservation est défini par un score 1, 2, ou 3 en application de grilles d'évaluation définies réglementairement, 3 étant le moins bon score et 1 le meilleur.

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13.9 contenant de l'amiante.

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Localisation précise (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation (2)	Mesures préconisées par l'opérateur
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 3	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 4	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 5	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 6	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 7	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 8	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 9	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 10	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Chute E.U.(Fibres-ciment)	-Rdc-Office (Raccord eaux usées)	EP	Evaluation périodique

17/11/2021	Fibres ciment	Ventilation haute (Fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 1	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Chute E.U.(Fibres-ciment)	-Rdc-Buanderie	EP	Evaluation périodique
17/11/2021	Fibres ciment	Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 11	EP	Evaluation périodique

(2) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage.
EP = évaluation périodique, AC1 = action corrective de niveau 1, action corrective de niveau 2

Constatations diverses

NEANT

Le propriétaire

Mme Peyroux Eliane

Adresse :
14 allée des Bois de Florence
64600 ANGLET

Le donneur d'ordre

Qualité : Propriétaire
Nom : Mme Peyroux Eliane

Adresse :
14 allée des Bois de Florence
64600 ANGLET

Date du contrat de mission de repérage ou de l'ordre de mission (date de commande) : 08/11/2021

Opérateur de repérage ayant participé au repérage

Entreprise de diagnostic

Aquitaine Diagnostic

Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue
du huit mai 1945 64100 BAYONNE
48480492700016

Tél :0559595377

Fax : 0559597841

Email : info@adiag.fr

N° SIRET

Assurance Responsabilité Civile
Professionnelle

CARENE Police n° 7253515704 (01.11.2022)

Nom et prénom de l'opérateur
Accompagnateur

HIRIBARREN Pascal Olivier
en présence du propriétaire

Organisme certificateur

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

Nom de l'organisme

LCP

Adresse

LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE
25770 SERRE LES SAPINS

N° de certification

78

Date d'échéance

06.08.2022

Le signataire

Signataire autorisant la diffusion du rapport :

NOM	Prénom	Fonction
Hiribarren	Olivier	Visite sur site et rédaction du présent rapport.

Le rapport de repérage

Périmètre du repérage : Vente

Date d'émission du rapport de repérage : 18/11/2021

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Sommaire du rapport

IMMEUBLE BATI VISITE.....	3
CONCLUSION.....	3
LE PROPRIETAIRE.....	4
LE DONNEUR D'ORDRE	4
OPERATEUR DE REPERAGE AYANT PARTICIPE AU REPERAGE	4
LE SIGNATAIRE	4
LE RAPPORT DE REPERAGE	4
LES CONCLUSIONS.....	6
LE LABORATOIRE D'ANALYSES.....	7
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	7
LA MISSION DE REPERAGE.....	8
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	10
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	10
SIGNATURES	14
ANNEXES	16

Nombre de pages de rapport : 14 pages

Nombre de pages d'annexes : 8 pages

Les conclusions

Avertissement : La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble (liste C) ou avant réalisation de travaux (liste C) dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

Nota : Selon l'article 6 de l'arrêté du 12 décembre 2012, en présence d'amiante et sans préjudice des autres dispositions réglementaires, l'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

**Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
Certains matériaux ont été déclarés amiantés sur jugement personnel de l'opérateur.**

Réserves et/ou investigations complémentaires demandées

Sans objet

Liste des éléments ne contenant pas d'amiante après analyse

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
SANS OBJET				

Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits	Localisation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation (1)	Sur avis de l'opérateur	Après analyse
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 3 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 4 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 5 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 6 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 7 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 8 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 9 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 10 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Chute E.U.(Fibres-ciment))	-Rdc-Office (Conduits de fluide)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	

Matériaux et produits	Localisation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation (1)	Sur avis de l'opérateur	Après analyse
			de l'opérateur	
Fibres ciment (Ventilation haute (Fibres-ciment))	-Rdc ext-Dépendance 1 (Conduits de fluide)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Chute E.U.(Fibres-ciment))	-Rdc-Buanderie (Conduits de fluide)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 11 (Plafonds)	EP	x (Sur jugement personnel de l'opérateur)	

(1) Résultat de l'évaluation de l'état de conservation :

Matériaux et produits de la liste A

N = 1 Bon état de conservation – Une nouvelle vérification de l'état de conservation doit être effectuée dans 3 ans

N = 2 Etat intermédiaire de conservation - Une mesure d'empoùssièremnt doit être réalisée. Si le résultat est < à 5 f/l, Cela équivaut à un score 1. Si le résultat est > à 5 f/l, cela équivaut à un score 3.

N = 3 Matériaux dégradés - Mesures conservatoires avant travaux par protection du site - Travaux de confinement ou de retrait - Inspection visuelle et mesure d'empoùssièremnt.

Matériaux et produits de la liste B

EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau

Matériaux et produits susceptibles de contenir l'amiante

Matériaux et produits	Localisation	Raison de l'impossibilité de conclure
SANS OBJET		

Liste des locaux et éléments non visités

Concerne les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante.

Locaux non visités

Etage	Locaux	Raisons
SANS OBJET		

Eléments non visités

Local	Partie de local	Composant	Partie de composant	Raison
SANS OBJET				

Le laboratoire d'analyses

Sans

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires

- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.
- Articles L. 1334-13, R. 1334-15 à R. 1334-18, R. 1334-20, R. 1334-21, R. 1334-23, R. 1334-24, R. 1334-25, R. 1334-27, R. 1334-28, R. 1334-29 et R. 1334-29-4 du Code de la Santé Publique
- Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique, liste A et B
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante

Norme(s) utilisée(s)

- Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Articles L 271-4 à L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Norme NF X 46-020 d'août 2017 : « Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie ».

La mission de repérage

L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

L'inspection réalisée ne porte que sur l'état visuel des matériaux et produits des composants de la construction, sans démolition, sans dépose de revêtement, ni manipulation importante de mobilier, et est limitée aux parties visibles et accessibles à la date de l'inspection.

Clause de validité

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la société Aquitaine Diagnostic.

Le présent rapport ne peut en aucun cas être utilisé comme un repérage préalable à la réalisation de travaux.

Le cadre de la mission

L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.» Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique ».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés dans l'annexe 13.9 du Code la santé publique.».

Ces matériaux et produits étant susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générée à l'occasion d'opérations d'entretien ou de maintenance.

Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique modifié (Liste A et B) et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

Annexe 13.9 du Code de la santé publique

Liste A mentionnée à l'article R1334-20 du Code de la santé publique	
Composants à sonder ou à vérifier	
Flocages	
Calorifugeages	
Faux plafonds	

Liste B mentionnée à l'article R1334-21 du Code de la santé publique	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2 - Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3 - Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...)	Conduits, enveloppes de calorifuges
Clapets / Volets coupe-feu	Clapets, volets, rebouchage
Porte coupe-feu	Joint (tresses, bandes)
Vide-ordure	Conduits
4 - Eléments extérieurs	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).

Conduits en toiture et façade.

Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Le programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes (Les dénominations retenues sont celles figurant au Tableau A.1 de l'Annexe A de la norme NF X 46-020) :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté	Sur demande ou sur information
SANS OBJET		

Le périmètre de repérage effectif (Vente)

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Bâtiment – Etage	Locaux
(1er)	Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Escalier 2, Rangement, Chambre 6, Chambre 7, Sdb 2, Toiletttes 2
(2ème)	Greniers
(Rdc)	Cuisine, Buanderie, Office, Salle Nord, Cuisine 2, Corridor, Bureau, Salon, Salle à manger, Escalier 1, Salle de Bains, Toiletttes
(Rdc ext)	Dépendance 1, Dépendance 2, Dépendance 3, Dépendance 4, Dépendance 5, Dépendance 6, Dépendance 7, Dépendance 8, Dépendance 9, Dépendance 10, Dépendance 11, Dépendance 12, Dépendance 13
(S.sol)	Cellier, Saloir

Désignation	Sol Caractéristiques	Murs Caractéristiques	Plafond Caractéristiques
Rdc ext - Dépendance 1	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 2	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 3	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 4	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 5	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 6	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 7	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 8	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 9	Terre battue	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 10	Plancher béton	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 11	Terre battue	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 12	Terre battue	Pierre	Poutres bois
Rdc ext - Dépendance 13	Terre battue	Pierre	Poutres bois
S.sol - Cellier	Terre battue	Pierre de taille	Pierres
S.sol - Saloir	Terre battue	Pierre de taille	Pierres
Rdc - Cuisine	Carrelage sur Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Buanderie	Tommettes sur Béton	Peinture + faïence sur Plâtre	Béton
Rdc - Office	Carrelage sur Béton	Peinture + faïence sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Salle Nord	Tommettes sur béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Cuisine 2	Carrelage sur Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Corridor	Carrelage sur Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Bureau	Carrelage sur Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Salon	Carrelage sur Béton	Tissus sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Salle à manger	Dalles en pierre	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Escalier 1	Pierre	Peinture sur Moellons	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 1	Parquet bois sur Solivage bois	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 2	Parquet bois sur Solivage bois	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 3	Parquet bois sur Solivage bois	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 4	Parquet bois sur Solivage bois	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 5	Parquet bois sur Solivage bois	Peinture sur Plâtre	Poutres bois
1er - Escalier 2	Pierre	Peinture sur Moellons	Peinture sur Plâtre
1er - Rangement	Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 6	Moquette sur Plancher bois	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Salle de Bains	Carrelage sur Béton	Peinture + faïence sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
Rdc - Toiletttes	Carrelage sur Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Chambre 7	Moquette sur Plancher bois	Papier peint sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
1er - Sdb 2	Carrelage sur Béton	Peinture + faïence sur Plâtre	Peinture sur Plâtre

Désignation	Sol Caractéristiques	Murs Caractéristiques	Plafond Caractéristiques
1er - Toilettes 2	Carrelage sur Béton	Peinture sur Plâtre	Peinture sur Plâtre
2ème - Greniers	Parquet bois sur Solivage bois	Moellons	Poutres bois

Conditions de réalisation du repérage

Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés : plans de l'existant

Documents remis : oui

Date de visite des locaux

Date de visite de l'ensemble des locaux : 17/11/2021

Nom de l'opérateur : HIRIBARREN Pascal Olivier

Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision août 2017.

Plan et procédures de prélèvements

Sans

Résultats détaillés du repérage

Synthèse des résultats du repérage

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante (*)	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation (2)	Mesures d'ordre général préconisées	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 3	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 4	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 5	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Procéder au remplacement	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 6	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 7	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 8	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext- Dépendance 9	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment	-Rdc ext-	NON		OUI	EP	Evaluation	Sur jugement

Composants de la construction	Partie du composant vérifié ou sondé	Localisation	Prélèvements Echantillons n°	Analyses n°	Présence d'amiante (*)	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation (2)	Mesures d'ordre général préconisées	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse
	Ondes de toit en fibres-ciment	Dépendance 10					périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	personnel de l'opérateur
Conduits de fluide	Fibres ciment Chute E.U.(Fibres-ciment)	-Rdc-Office	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur Raccord eaux usées
Conduits de fluide	Fibres ciment Ventilation haute (Fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 1	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Conduits de fluide	Fibres ciment Chute E.U.(Fibres-ciment)	-Rdc-Buanderie	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur
Plafonds	Fibres ciment Ondes de toit en fibres-ciment	-Rdc ext-Dépendance 11	NON		OUI	EP	Evaluation périodique. Protéger des sollicitations mécaniques	Sur jugement personnel de l'opérateur

(*) S : attente du résultat du laboratoire ou susceptible

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Rdc ext-Dépendance 3	
Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 4	
Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 5	
Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 6	
Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment

Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 7

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 8

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 9

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc ext-Dépendance 10

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc-Office

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Conduits de fluide : Chute E.U.(Fibres-ciment)
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Raccord eaux usées
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Rdc-Buanderie

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Conduits de fluide : Chute E.U.(Fibres-ciment)
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique

Observation Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)
-------------------------------	--

Rdc ext-Dépendance 11

Type de composant	Fibres ciment
Matériau observé	Plafonds : Ondes de toit en fibres-ciment
Prise d'échantillon	NON
Etat de conservation (2)	EP - Evaluation périodique
Observation	Sans
Conclusion	PRESENCE (Sur jugement personnel de l'opérateur)

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Etat de conservation (2)
SANS OBJET				

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur

Matériau ou produit	Localisation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Analyse ou éléments de décision de l'opérateur en absence d'analyse	Mesures d'ordre général préconisées
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 3 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 4 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 5 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 6 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 7 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 8 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 9 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 10 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Chute E.U.(Fibres-ciment))	-Rdc-Office (Conduits de fluide)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Chute E.U.(Fibres-ciment))	-Rdc-Buanderie (Conduits de fluide)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique
Fibres ciment (Ondes de toit en fibres-ciment)	-Rdc ext-Dépendance 11 (Plafonds)	EP	Sur jugement personnel de l'opérateur	Evaluation périodique

Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse en laboratoire

Matériaux et produits	Localisation	Numéro de prélèvement	Numéro d'analyse	Photo
SANS OBJET				

Devoir de conseil : Sans objet

(2) Evaluation de l'état de conservation

Pour les produits et matériaux de liste A:

Article R1334-20 du code de la santé publique : En fonction du résultat de l'évaluation de l'état de conservation, les propriétaires procèdent :
N=1 - Contrôle périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits dans les conditions prévues à l'article R. 1334-27 ; ce contrôle est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage ; La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

N=2 – Dans un délai de 3 mois après remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation et selon les modalités prévues à l'article R. 1334-25, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission.

N=3 - Travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 du code de la santé publique : Mesures d'empoussièrement

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement en application de l'article R1334-27 est supérieur à 5 fibres par litre, les propriétaires procèdent à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29. Les travaux doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle leur sont remis les résultats du contrôle.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Pour les produits et matériaux de la liste B

Ces recommandations consistent en :

1. Soit une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Soit une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

3. Soit une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.

Signatures

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP.

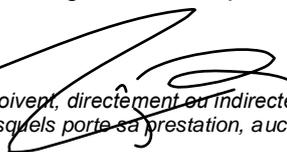
Adresse de l'organisme certificateur : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS

Validité du rapport : Surveillance des états de conservations tous les 3 ans

Fait à BAYONNE,
Le 18/11/2021

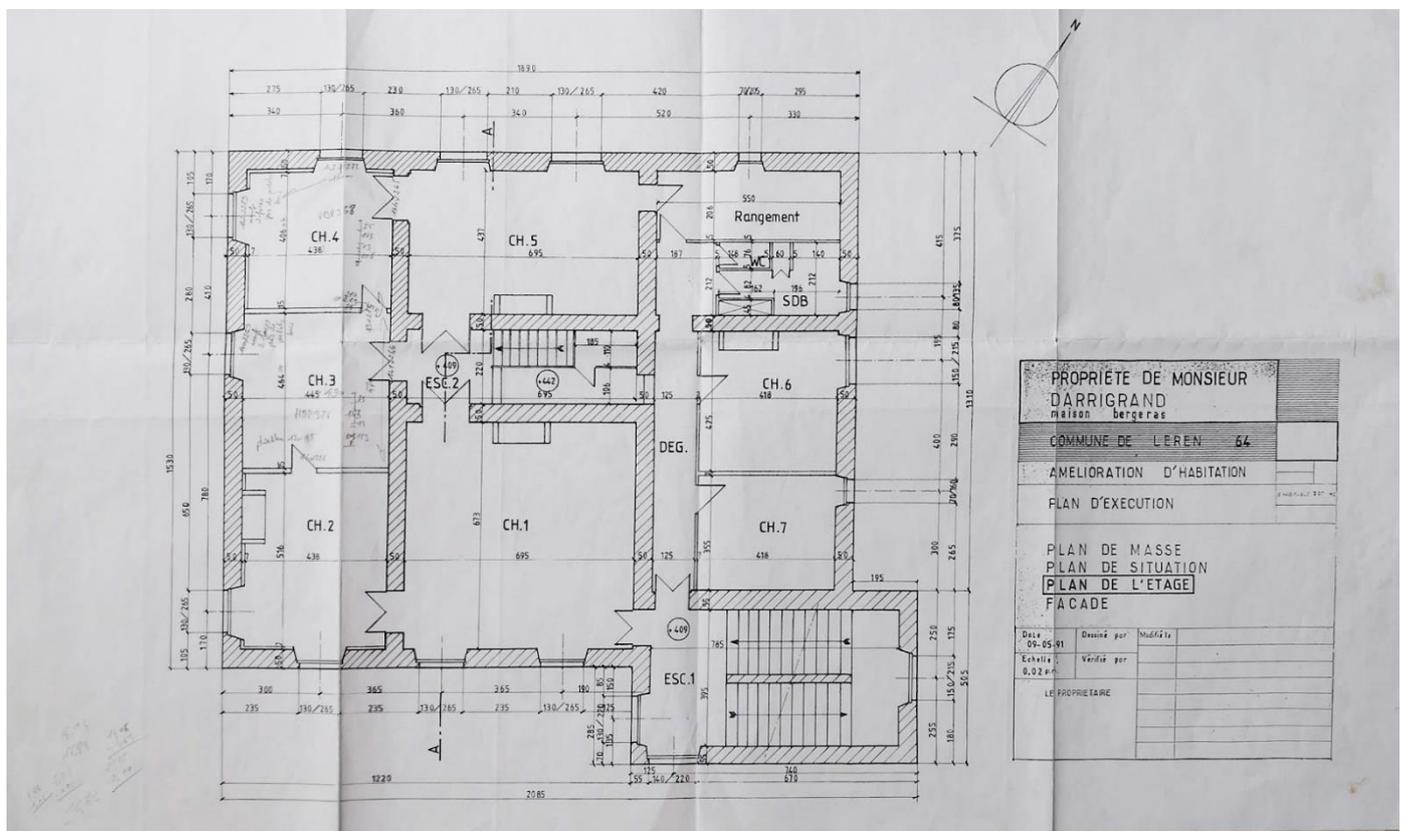
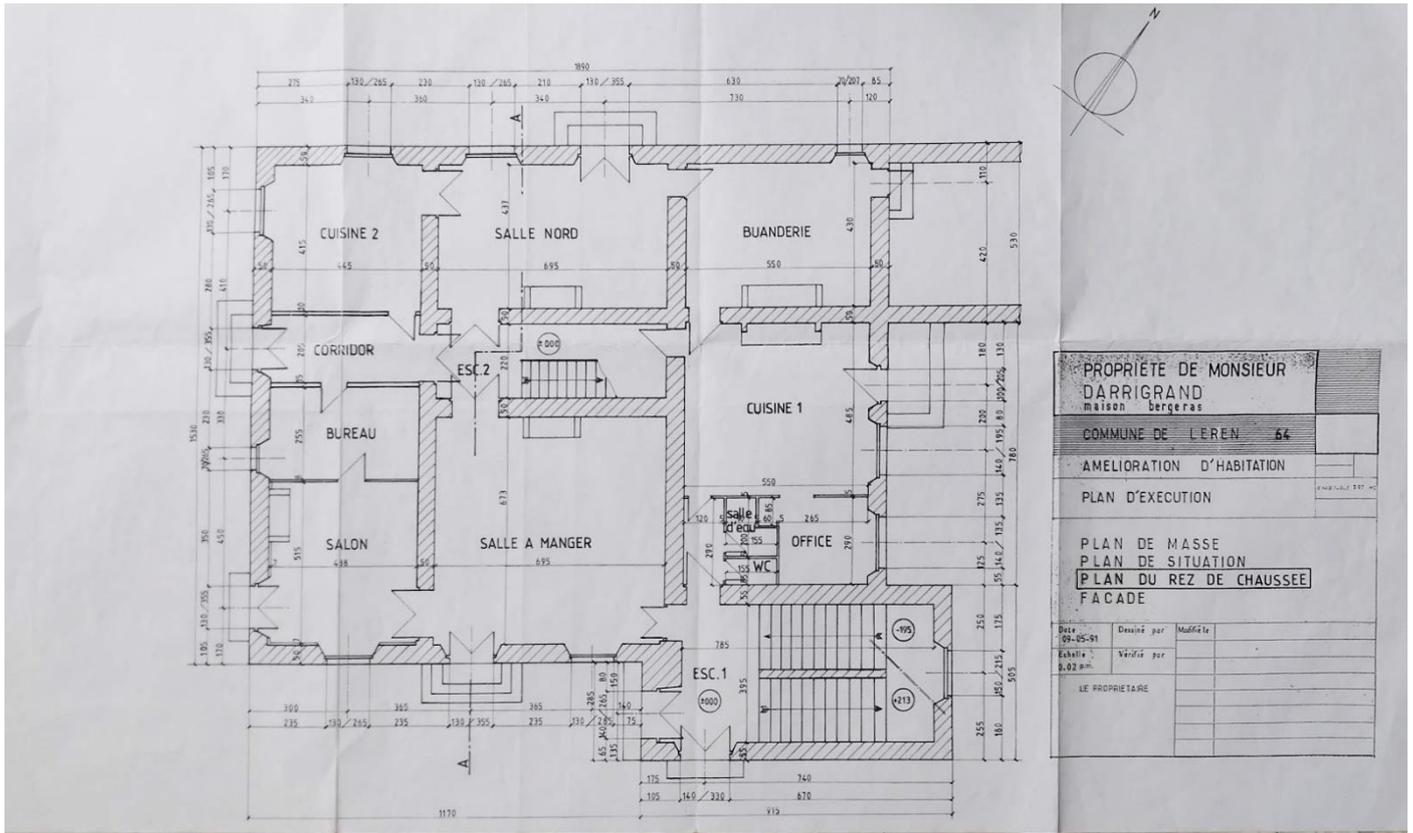
Par : Aquitaine Diagnostic
Nom et prénom de l'opérateur : HIRIBARREN Pascal Olivier

Signature de l'opérateur

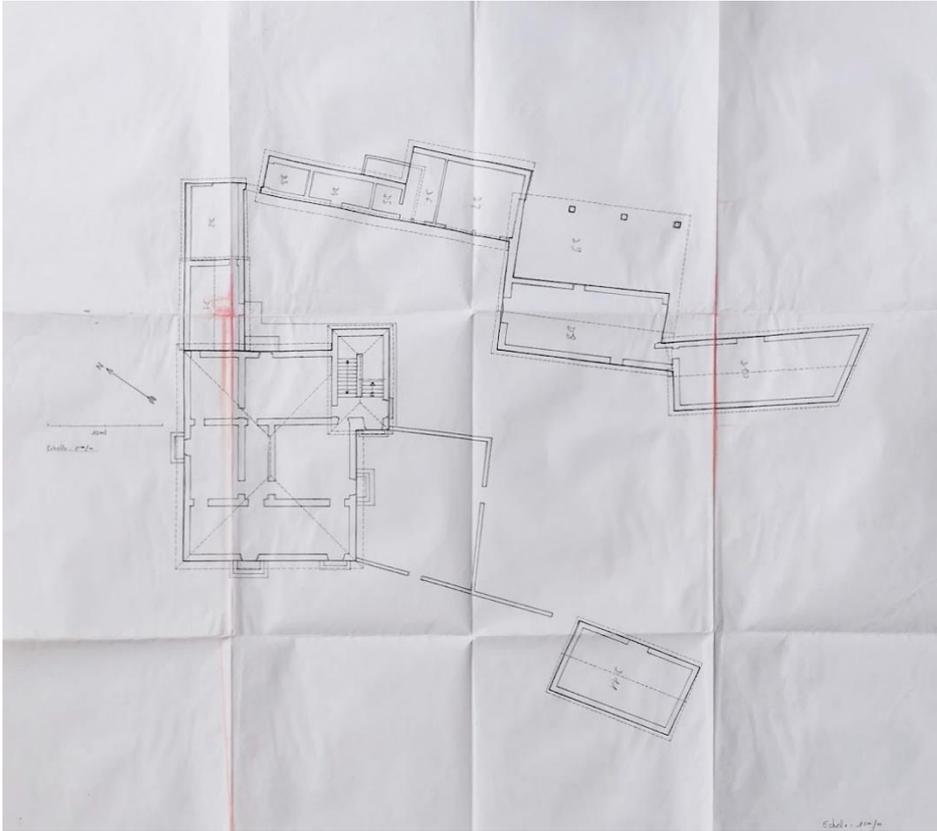


La société Aquitaine Diagnostic atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

ANNEXES : plans fournis



Vue d'ensemble :

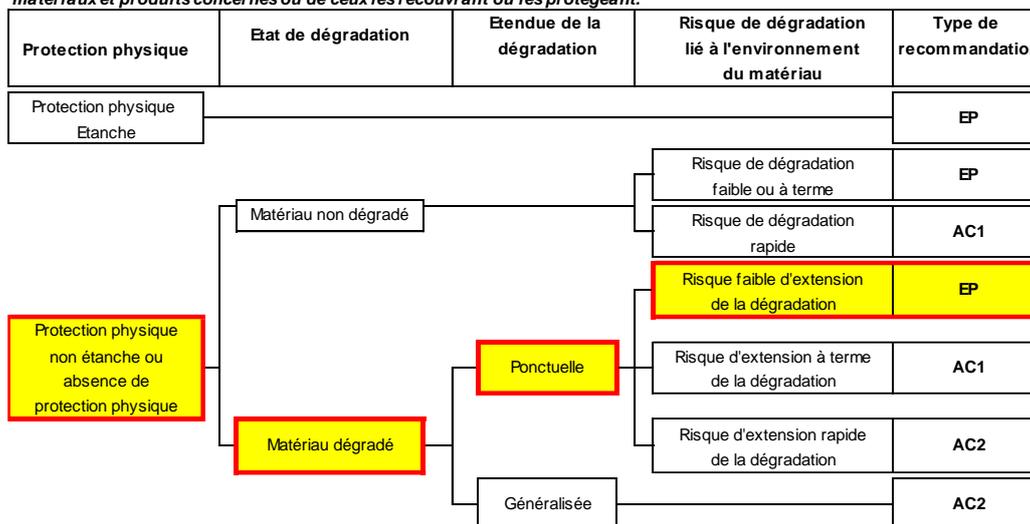


Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des flocages, calorifugeages, faux plafonds et autres matériaux contenant de l'amiante

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 3
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

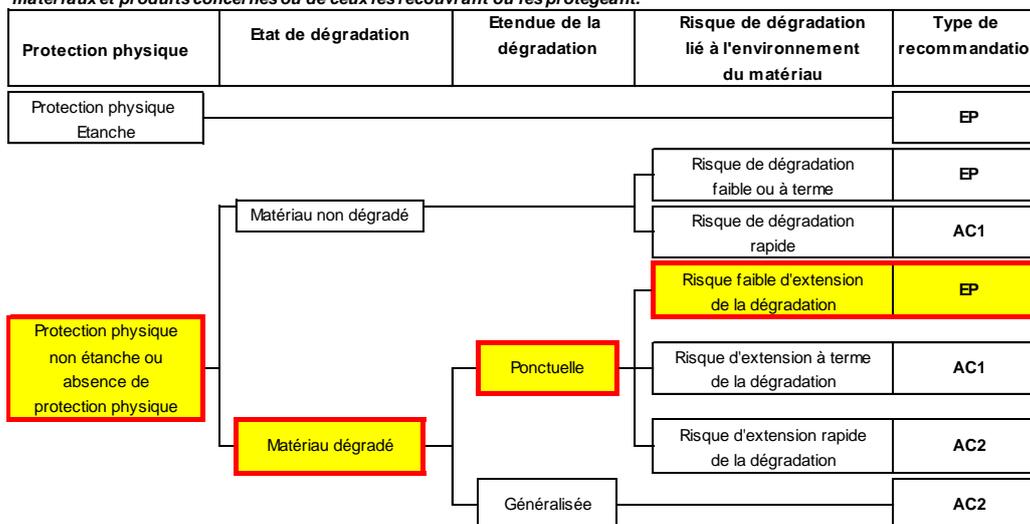


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 5
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

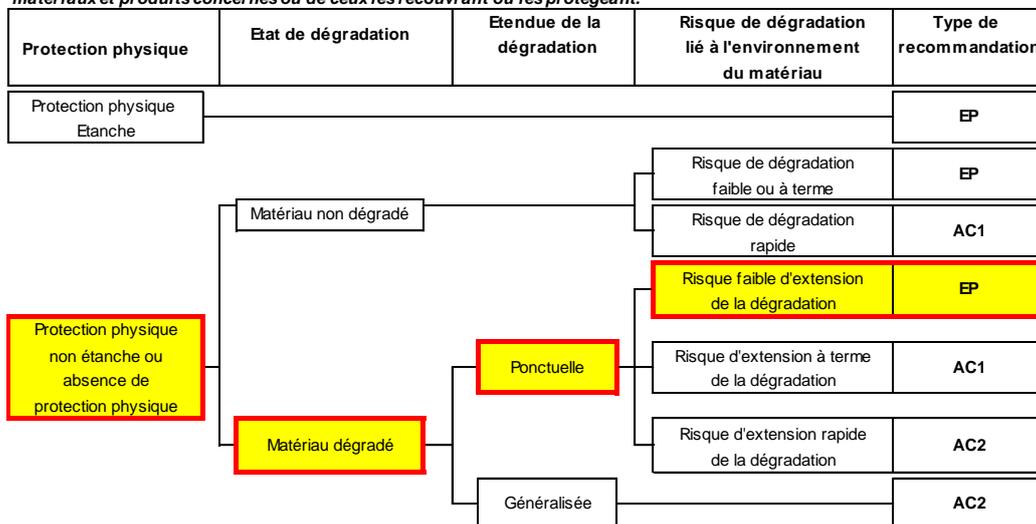


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 6
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

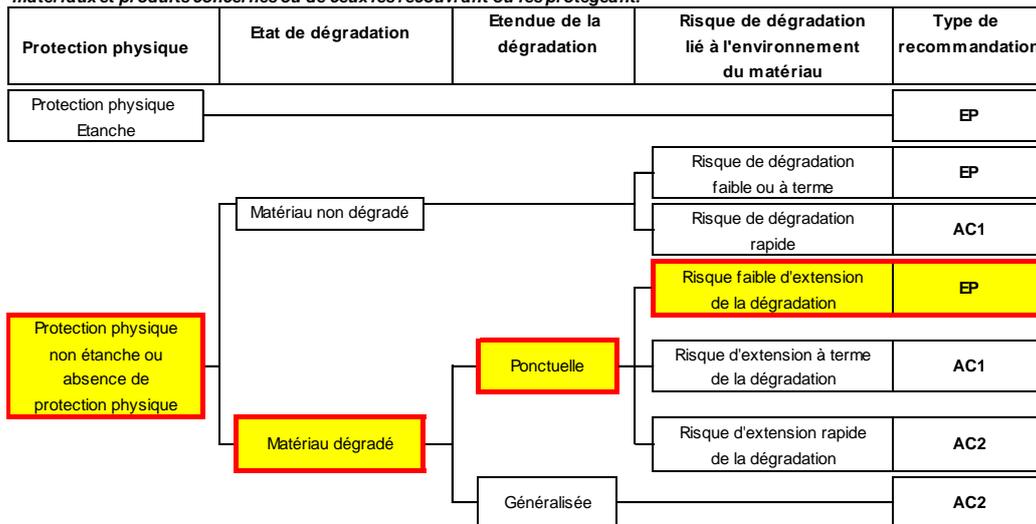


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 7
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

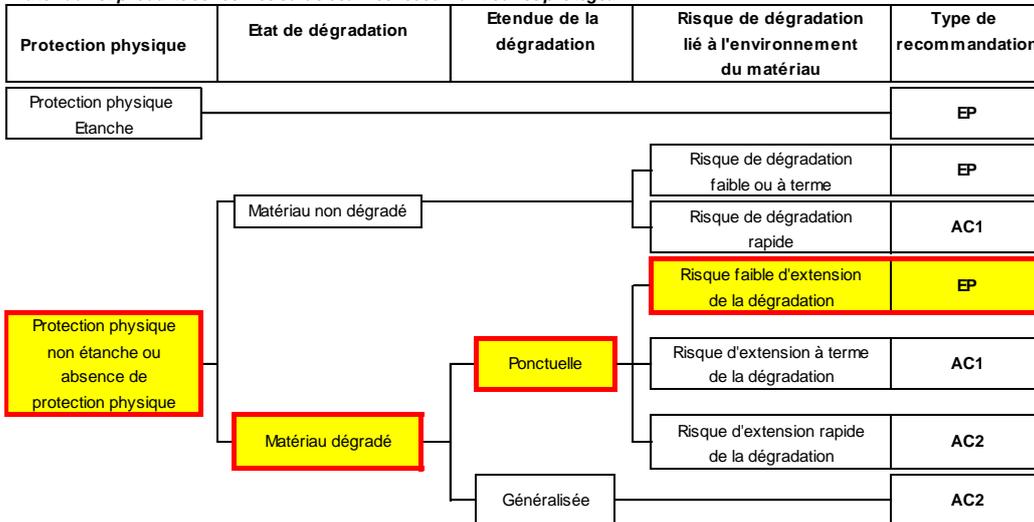


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 8
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

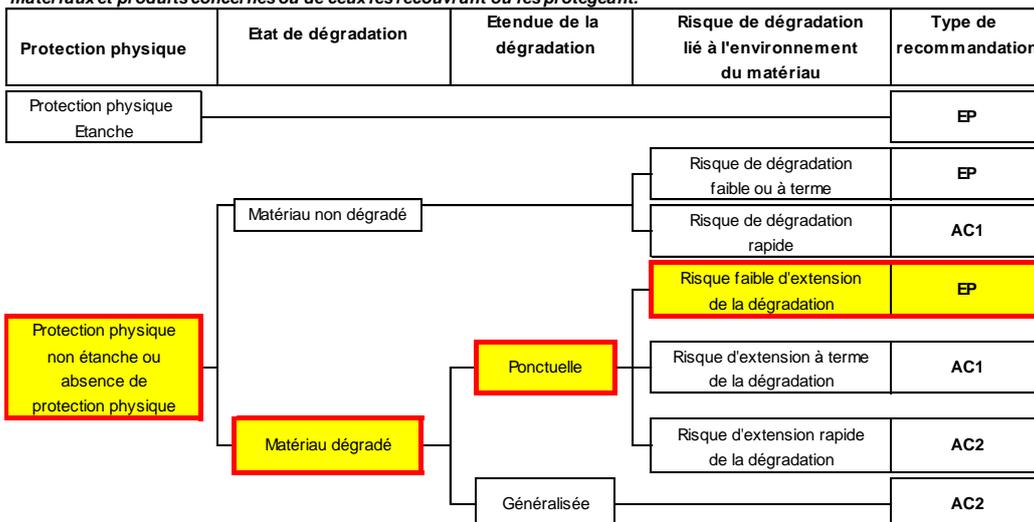


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 9
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

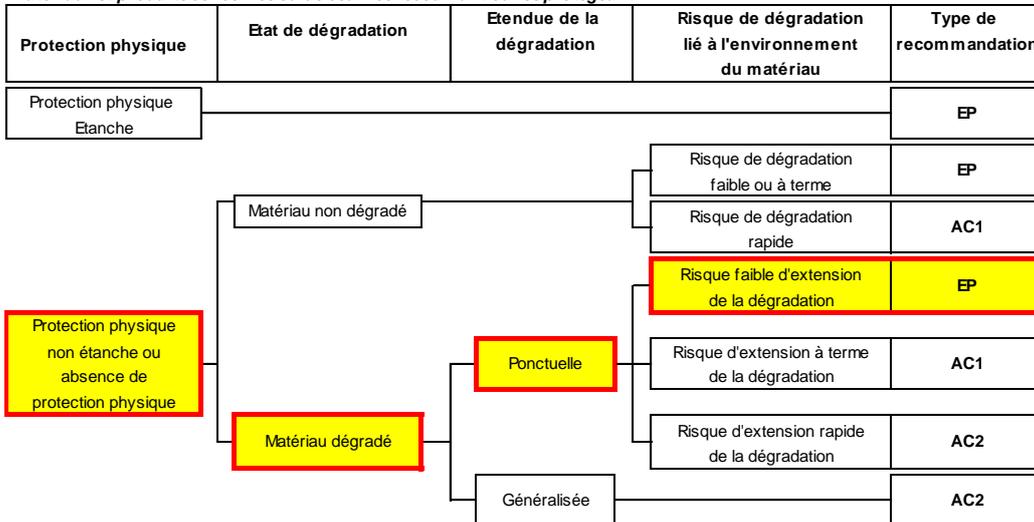


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 1
 Matériau ou produit : Plafonds, Ondes de toit en fibres-ciment
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

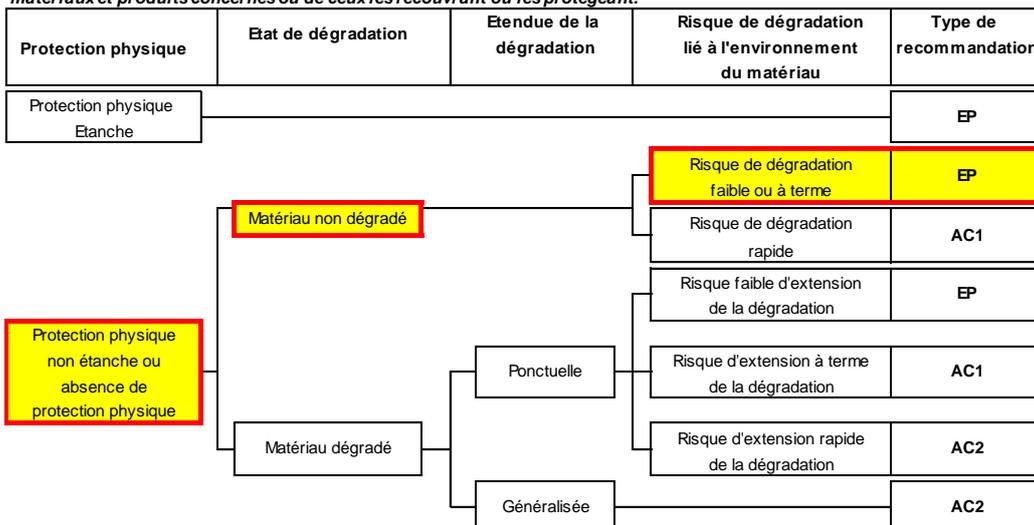


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Office
 Matériau ou produit : Conduits de fluide, Chute E.U.(Fibres-ciment)
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

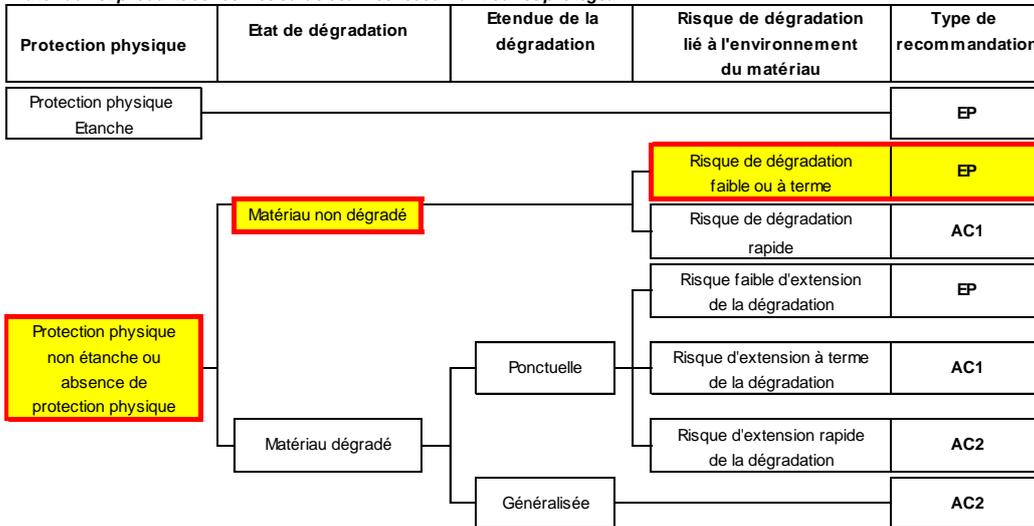


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc ext
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Dépendance 1
 Matériau ou produit : Conduits de fluide, Ventilation haute (Fibres-ciment)
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

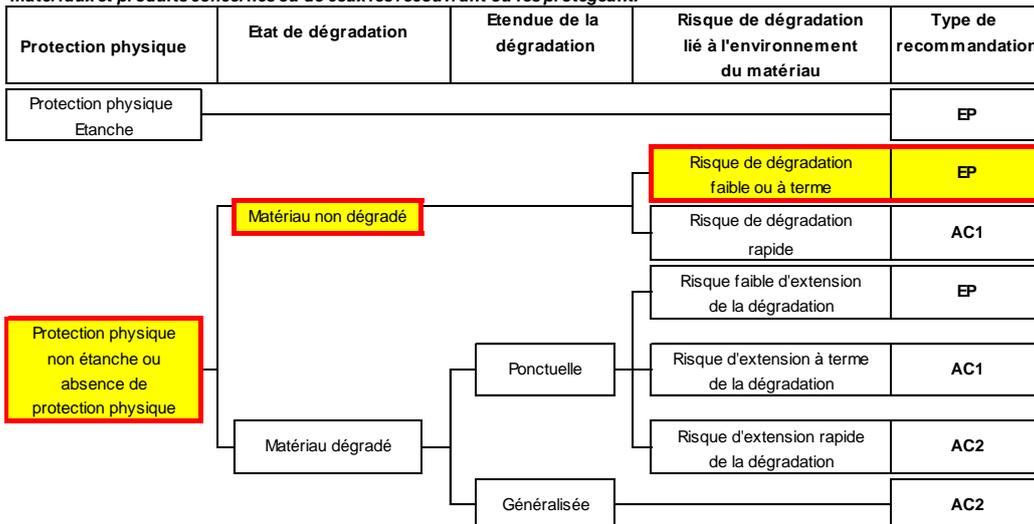


EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATÉRIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE ET DU RISQUE DE DÉGRADATION LIÉS À LEUR ENVIRONNEMENT**

N° dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
 Date de l'évaluation : 17/11/2021
 Bâtiment : Rdc
 Local ou zone homogène : Ech :
 Désignation déclarée du local : Buanderie
 Matériau ou produit : Conduits de fluide, Chute E.U.(Fibres-ciment)
 Conclusion : Procéder à une évaluation périodique

Nota : Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.



EP = évaluation périodique; AC1 = action corrective de premier niveau; AC2 = action corrective de second niveau

Opérateur de diagnostic

Cabinet : Aquitaine Diagnostic

Opérateur : HIRIBARREN Pascal Olivier

Adresse Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue du huit mai
1945

Code postal et ville : 64100BAYONNE

Siret48480492700016 / code APE 732C

Tel : 0559595377

Fax : 0559597841

E-mail : info@adiag.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

Nom de l'organisme certificateur : LCP.

Adresse de l'organisme certificateur : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS

Numéro de certification : 78

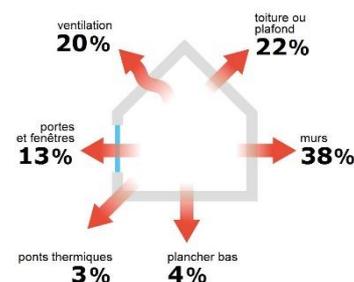
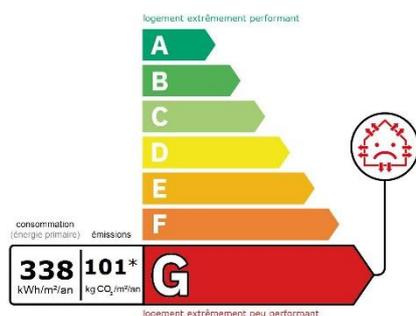
Date de validité de l'attestation : 23.04.2023

La société Aquitaine Diagnostic atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Situation de l'immeuble

Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
64270 LEREN

Existant



DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2164E0712264G
Établi le : 18/11/2021
Valable jusqu'au : 17/11/2031

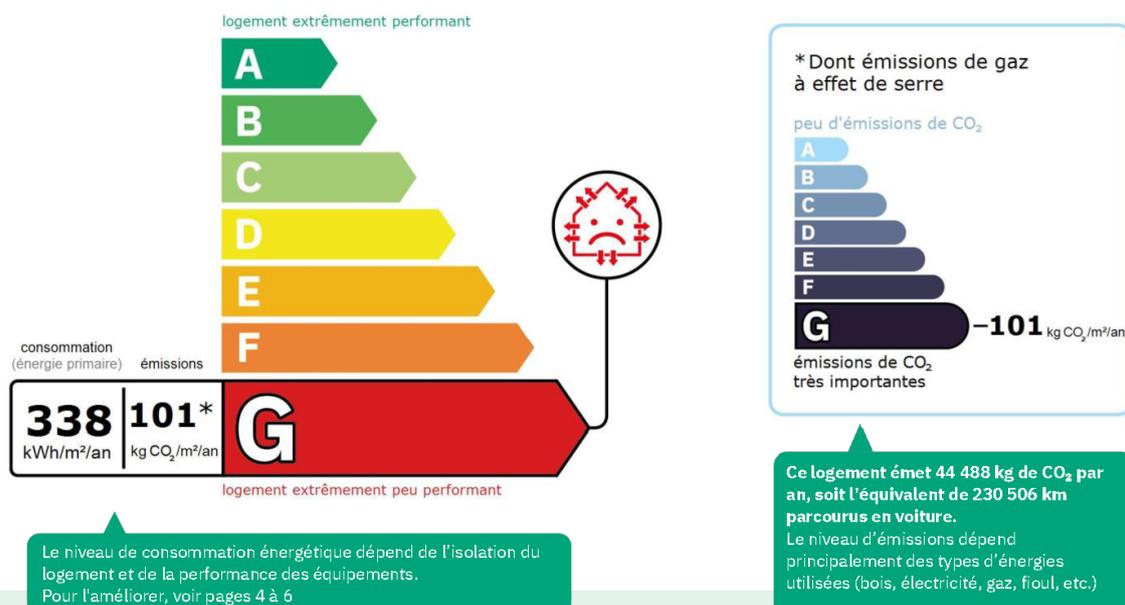
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Adresse : **Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
64270 LEREN**

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **440 m²**

Propriétaire : Mme Peyroux
Adresse : 14 allée des Bois de Florence 64600 ANGLET

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **11 370 €** et **15 430 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

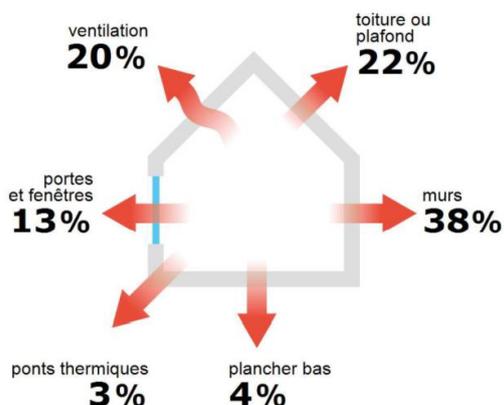
Informations diagnostiqueur

Aquitaine Diagnostic
Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue du huit mai 1945
64100 BAYONNE
tel : 0559595377

Diagnostiqueur : HIRIBARREN Pascal Olivier
Email : olivier@aquitaine-diagnostic.fr
N° de certification : 78
Organisme de certification : LCP



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

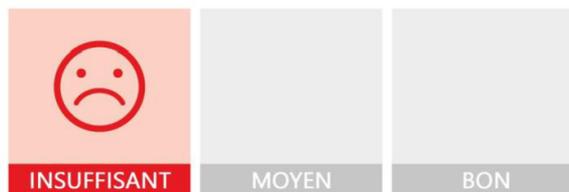


Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	136 201 (136 201 é.f.)	entre 10 580 € et 14 320 €	 92 %
 eau chaude	 Electrique	8 709 (3 787 é.f.)	entre 560 € et 760 €	 5 %
 refroidissement				 0 %
 éclairage	 Electrique	1 997 (868 é.f.)	entre 120 € et 180 €	 1 %
 auxiliaires	 Electrique	1 890 (822 é.f.)	entre 120 € et 170 €	 2 %
énergie totale pour les usages recensés :		148 797 kWh (141 677 kWh é.f.)	entre 11 370 € et 15 430 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 253ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -19% sur votre facture **soit -2 927€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 253ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

104ℓ consommés en moins par jour, c'est -25% sur votre facture **soit -221€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Autre type de plancher non répertorié non isolé donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond structure inconnu (sous combles perdus) non isolé donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Porte(s) bois avec double vitrage Porte(s) bois opaque pleine Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes bois, simple vitrage Portes-fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle fioul standard installée entre 1991 et 2015. Emetteur(s): radiateur bitube sans robinet thermostatique ▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 Eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 200 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.



Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 50800 à 76200€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	$R > 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 43700 à 65600€

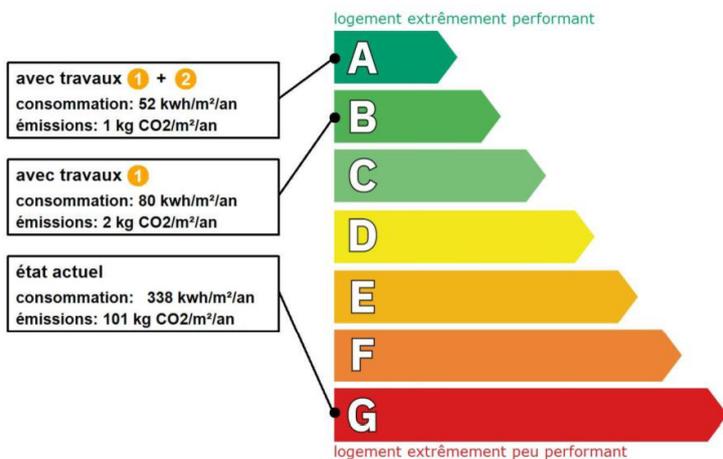
Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3

Commentaires :

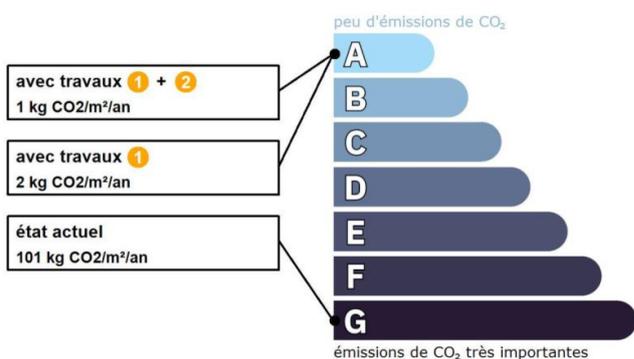
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.23.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN**

Observations et informations communiquées par le donneur d'ordre.

Date de visite du bien : **17/11/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

habitudes de vie des occupants

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	64 Pyrénées Atlantiques
Altitude	 Donnée en ligne	16 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈ Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	440 m ²
Nombre de niveaux du logement	 Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3.8 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Mur Nord, Sud, Est, Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	479,83 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Plancher	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	220 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	 Observé / mesuré	75 m
	Surface plancher sur terre-plein...	 Observé / mesuré	220 m ²
	Type de pb	 Observé / mesuré	Autre type de plancher non répertorié
	Isolation: oui / non / inconnue	 Observé / mesuré	non
Plafond	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	220 m ²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation	 Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Est	Surface de baies	 Observé / mesuré	1.9 m ²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	 Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1.48 m ²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud	
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 3 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	2.29 m ²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 4 Sud		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	2.29 m ²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 5 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	2.29 m ²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	

Fenêtre 6 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1.48 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 7 Est	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 8 Est		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 9 Est	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 10 Est		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non

Fenêtre 11 Est	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1.41 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 12 Est	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0.86 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.08 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 14 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	2.14 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1.73 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
Fenêtre 15 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1.73 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord

	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 16 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.56 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 17 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.56 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 18 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.56 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche

Fenêtre 19 Ouest	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.56 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 20 Ouest	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.56 m ²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 21 Ouest	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm
Présence couche peu émissive		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 22 Nord		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage

Fenêtre 23 Nord	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm	
	Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.39 m²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8 mm	
Présence couche peu émissive	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non		
Gaz de remplissage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Air		
Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)		
Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche		
Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain		
Fenêtre 24 Nord	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.74 m²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord	
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 25 Ouest	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	3.74 m²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 26 Ouest		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	1.91 m²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
		Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	

Fenêtre 27 Nord	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	0.42 m²
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 28 Sud	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 1 Ouest		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Porte-fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
Placement		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Orientation des baies		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Ouest
Inclinaison vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
Type menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non
Type de vitrage		<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage
Type volets		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
Type de masques proches		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre 3 Sud		Surface de baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non

	Type de vitrage	<input type="radio"/> Observé / mesuré	simple vitrage	
	Type volets	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)	
	Type de masques proches	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte 1	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	2.38 m ²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte avec double vitrage	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Longueur Pont Thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.39 m	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Porte 2	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	4.2 m ²
		Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest
Type de porte		<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte opaque pleine	
Présence de joints d'étanchéité		<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
Longueur Pont Thermique		<input type="radio"/> Observé / mesuré	7 m	
Positionnement de la menuiserie		<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
Porte 3	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.22 m ²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Longueur Pont Thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8.73 m	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
Porte 4	Surface de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.28 m ²	
	Placement	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest	
	Type de porte	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple	
	Présence de joints d'étanchéité	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non	
	Longueur Pont Thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8.29 m	
	Positionnement de la menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 1	
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé	
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.39 m	
Pont Thermique 2	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 1 Est	
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé	
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.52 m	
Pont Thermique 3	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 2 Sud	
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé	
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.92 m	
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 3 Sud	

	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	6.12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 4 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	6.12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 5 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	6.12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5.92 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 7 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5.76 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 8 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5.76 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 9 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	4.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 11	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 10 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5.64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 12	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 11 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	5.64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 13	Type de pont thermique	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 12 Est
	Type isolation	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	3.94 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/>	Observé / mesuré	au nu intérieur

Pont Thermique 14	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 13 Est
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 15	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 2
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 16	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 3
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8.73 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 17	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte 4
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8.29 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 18	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6.65 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 19	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6.59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 20	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Porte-fenêtre 3 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6.59 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 21	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 14 Sud
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 22	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 15 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.82 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 23	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 16 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm

Pont Thermique 24	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 17 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 25	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 18 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 26	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 19 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 27	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 20 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 28	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 21 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.96 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 29	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 22 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	5.98 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 30	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 23 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	7.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 31	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 24 Nord
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8.12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 32	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 25 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	8.12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 33	Position menuiseries	<input type="radio"/> Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	<input type="radio"/> Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 26 Ouest
	Type isolation	<input type="radio"/> Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	<input type="radio"/> Observé / mesuré	6.74 m

Pont Thermique 34	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔗 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔗 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔗 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 27 Nord
	Type isolation	🔗 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔗 Observé / mesuré	2.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔗 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 35	Position menuiseries	🔗 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔗 Observé / mesuré	Mur Nord, Sud, Est, Ouest / Fenêtre 28 Sud
	Type isolation	🔗 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔗 Observé / mesuré	5.88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔗 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔗 Observé / mesuré	au nu intérieur

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée	
Ventilation	Type de ventilation	🔗 Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées	🔗 Observé / mesuré	plusieurs
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔗 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	🔗 Observé / mesuré	2
	Type générateur	🔗 Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Surface chauffée par chaque générateur	🔗 Observé / mesuré	440
	Année installation générateur	🔗 Observé / mesuré	1991
	Energie utilisée	🔗 Observé / mesuré	Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)	🔗 Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	🔗 Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔗 Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement	🔗 Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔗 Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔗 Observé / mesuré	Radiateur bitube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	🔗 Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔗 Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	🔗 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔗 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔗 Observé / mesuré	2
	Type générateur	🔗 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Année installation générateur	🔗 Observé / mesuré	2015
	Energie utilisée	🔗 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔗 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔗 Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées non contiguës
	Type de production	🔗 Observé / mesuré	accumulation
Volume de stockage	🔗 Observé / mesuré	200 L	

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP

Informations société : Aquitaine Diagnostic Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue du huit mai 1945 64100 BAYONNE
Tél. : 0559595377 - N°SIREN : 484804927 - Compagnie d'assurance : CARENE n° 7253515704

RAPPORT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES DANS LE BÂTIMENT

- Norme NF P 03-201 de février 2016.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 133-5, L. 133-6, L. 271-4 à L. 271-6, R. 133-1, R. 133-3 et R. 133-7
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 (Articles R 133-1 à R 133-7 et R 271-1 à R271-3 du code de la Construction et de l'Habitation).
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
- Décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

N° dossier: PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN

Visite effectuée le 17/11/2021

Heure arrivée : 09 : 00 Heure de départ : 19 : 50

A – Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : PYRENEES ATLANTIQUES

Commune : LEREN

Adresse : Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
64270 LEREN

Type de bien : Maison individuelle

Nb de niveaux : 4

Description complémentaire : sans

Au regard de l'article L133-5 du CCH, situation du bien au regard de l'existence éventuelle d'un arrêté préfectoral : oui

Traitement contre les termites : oui, en cours.

Présence de termites dans le bâtiment : oui

Notice technique fournie (selon R 112-4 du CCH) : non

B - Désignation du Client

Propriétaire :

Nom : Mme Peyroux

Prénom : Eliane

Adresse : 14 allée des Bois de Florence
64600 ANGLET

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire

Nom et prénom: Mme Peyroux Eliane

Adresse : 14 allée des Bois de Florence
64600 ANGLET

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic : Nom et prénom : HIRIBARREN Pascal Olivier

Raison sociale et nom de l'entreprise

Nom : Aquitaine Diagnostic

Adresse : Espace " Mendi Alde ", 48-50

avenue du huit mai 1945 64100 BAYONNE

N° SIRET : 48480492700016

Organisme certificateur

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP

Adresse de l'organisme : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS

Numéro du certificat : N° 78

Date de validité : 24.08.2022

Désignation de la compagnie d'assurance :

Nom : CARENE

Numéro de police : 7253515704

Date de validité : 01.11.2022

D – Identification des bâtiments ou des parties de bâtiments visités ou des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
Rdc ext - - Dépendance 1	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 2	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 3	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 4	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 5	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 6	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 7	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 8	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 9	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 10	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 11	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 12	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc ext - - Dépendance 13	Murs : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
S.sol - - Cellier	Murs : Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
S.sol - - Saloir	Murs : Pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc - - Cuisine	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc - - Buanderie	Murs : Peinture + faïence sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Tommettes sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc - - Office	Murs : Peinture + faïence sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc - - Salle Nord	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Tommettes sur Plancher béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Cuisine 2	Plinthe : Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Corridor	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Présence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Bureau	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Salon	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Tissus sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Salle à manger	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Dalles en pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Escalier 1	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs : Peinture sur Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *	
1er - - Chambre 1	bâti porte : Peinture sur Bois	Indices d'infestation de termites (Termites souterrains); altérations dans le bois	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol : Parquet bois sur Solivage bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthe : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
1er - - Chambre 2	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol : Parquet bois sur Solivage bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthe : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
1er - - Chambre 3	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol : Parquet bois sur Solivage bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthe : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	1er - - Chambre 4	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
Sol : Parquet bois sur Solivage bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond : Peinture sur Plâtre		Absence d'indices d'infestation de termites	
bâti porte : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plinthe : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Volets : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
1er - - Chambre 5		Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Parquet bois sur Solivage bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	1er - - Escalier 2	Murs : Peinture sur Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
		Sol : Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond : Peinture sur Plâtre		Absence d'indices d'infestation de termites	
Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Dormant fenêtre : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Volets : Peinture sur Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
1er - - Rangement	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol : Béton	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
1er - - Chambre 6	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol : Moquette sur Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthe : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Rdc - - Salle de Bains	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Murs : Peinture + faïence sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites	

BATIMENTS et parties de bâtiments visités(a)	OUVRAGES, parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c) *
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Rdc - - Toilettes	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
1er - - Chambre 7	Murs : Papier peint sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Moquette sur Plancher bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volets : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
1er - - Sdb 2	Murs : Peinture + faïence sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
1er - - Toilettes 2	Murs : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Carrelage sur Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Peinture sur Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	bâti porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Ouvrant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Dormant fenêtre : Peinture sur Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthe : Brut sur Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème - - Greniers	Murs : Moellons	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol : Parquet bois sur Solivage bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond : Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes.

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

SANS OBJET

F – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

SANS OBJET

G - Moyens d'investigation utilisés

L'investigation consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment désigné par le client sur le contrat de mission vis à vis des termites. Suite à l'investigation sur le bâtiment, l'opérateur signale au paragraphe « constatations diverses » du présent rapport la présence des éventuels indices d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites.

L'opérateur réalisant l'état relatif à la présence de termites doit inspecter le périmètre externe du bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du bâtiment. La recherche porte sur les termites souterrains, termites de bois sec et termites arboricoles.

La visite est réalisée par inspection visuelle, par sondage systématique des bois visibles et accessibles à l'aide d'un poinçon, d'une lampe halogène 9 volts, d'une loupe, d'un humidimètre dans les parties accessibles, visibles et susceptibles d'être démontées sans outils. Un ciseau à bois et une échelle peuvent être utilisés en cas de nécessité.

Documents remis : plans de l'existant

H - Constatations diverses

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant, la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiment concernées.

Note 1 : Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

Commentaires divers :

Indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois (bois de charpente et de structure), traitement en cours contre les termites par système d'appâts se rapprocher des propriétaires pour plus d'information.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Note 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Note 3 : Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Note 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP.

Adresse de l'organisme certificateur : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS

Pour information : Article L 133-5 du CCH : "Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie."

La société Aquitaine Diagnostic atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoivent, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Note 5 : Le modèle de rapport est défini par l'Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Visite effectuée le 17/11/2021
Accompagnateur : en présence du propriétaire

Fait à BAYONNE, le 18/11/2021
Par : Aquitaine Diagnostic

Nom et prénom de l'opérateur : HIRIBARREN Pascal Olivier

Date limite d'utilisation du diagnostic : 16/05/2022

Ce document reste la propriété de la société Aquitaine Diagnostic jusqu'à son paiement intégral.

HIRIBARREN Pascal Olivier

Propriétaire :

Mme Peyroux Eliane

Adresse du propriétaire :
14 allée des Bois de Florence
64600 ANGLET

Donneur d'ordre :

Qualité du commanditaire (donneur d'ordre) : Propriétaire
Nom : Mme Peyroux Eliane
Adresse 14 allée des Bois de Florence
Code postal et ville : 64600 ANGLET

Adresse du bien :

Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
64270 LEREN

Occupation du bien : non

Cabinet et auteur du constat

Nom du cabinet : Aquitaine Diagnostic
Adresse : Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue du huit mai 1945
Code postal – Ville : 64100 BAYONNE
N° Siret/Ape : 48480492700016 / 732C
Tel : 0559595377
Fax : 0559597841
E-mail : info@adiag.fr

Organisme de certification

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC : LCP
Adresse de l'organisme : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS
N° de certificat de certification 78
Date de validité de la certification : 29.09.2022

Nom et prénom de l'auteur du constat HIRIBARREN Pascal Olivier
Organisme d'assurance professionnelle CARENE
N° de contrat d'assurance 7253515704

Le CREP suivant concerne :

Les parties privatives
Occupées
Ou les parties communes d'un immeuble

Avant la vente
Ou avant la mise en location
Avant travaux

N.B. : les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP

L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : NITON
N° de série de l'appareil : 9579
Date du dernier chargement de la source : 07.21
Date limite de validité de la source : 07.24

Modèle de l'appareil : NITON XLP 300aw
Nature du radionucléide : CD 109
Activité à cette date : 370 mBQ

Le constat des risques d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements dégradés contenant du plomb

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic	228	53	141	0	31	3
Pourcentage associé		23.25%	61.84%	0.00%	13.60%	1.32%

Recommandations au propriétaire

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : "Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.""

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 3 : "En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée."

Suite à l'intervention sur site le 17 novembre 2021, le « Constat de Risque d'Exposition au Plomb » a été rédigé par HIRIBARREN Pascal Olivier le 18 novembre 2021 conformément à l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et selon la norme NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Signature
HIRIBARREN Pascal Olivier

Sommaire

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRE.....	53
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION.....	53
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	53
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL :.....	54
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	54
LISTE DES LOCAUX VISITES :	54
METHODOLOGIE EMPLOYEE	55
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	55
STRATEGIE DE MESURAGE	55
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	55
PRESENTATION DES RESULTATS.....	56
RESULTATS DES MESURES.....	56
CONCLUSION.....	68
CLASSEMENT DES UNITES DE DIAGNOSTIC	68
RECOMMANDATIONS AU PROPRIETAIRE	68
COMMENTAIRES :	69
SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE.....	69
SITUATIONS DE RISQUE DE DEGRADATION DU BATI.....	69
TRANSMISSION DU CONSTAT A L'ARS	69
LES OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES.....	70
INFORMATION SUR LES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	70
TEXTES DE REFERENCE.....	70
RESSOURCES DOCUMENTAIRES	70
ANNEXES :	71
NOTICE D'INFORMATION	71
CROQUIS	72

Nombre de pages de rapport : 20 pages

Nombre de pages d'annexes : 2 pages

Rappel de la commande et des références réglementaire

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Norme NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien immobilier concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les risques de saturnisme infantile ou les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Renseignements concernant la mission

L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :	NITON		
Modèle de l'appareil :	NITON XLP 300aw		
N° de série de l'appareil :	9579		
Nature du radionucléide :	CD 109		
Date du dernier chargement de la source :	07.21		
Activité à cette date :	370 mBQ		
Date limite de validité de la source :	07.24		
Autorisation ASN (DGSNR)	N° : T620307	Date d'autorisation : 30.12.2007	
	Date de fin de validité de l'autorisation : 15.10.2022		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) : Olivier Hiribarren			
Non de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) : Olivier Hiribarren			
Fabricant de l'étalon : NITON		N° NIST de l'étalon	P/N 500-934 SRM 2573
Concentration : 1.04mg/cm ² mg/cm ²		Incertitude (mg/cm ²)	+0.06mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en début de CREP	date : 17/11/2021 10:32:00	N° de la mesure :	2
		Concentration (mg/cm ²)	1
Vérification de la justesse de l'appareil en fin de CREP	date : 17/11/2021 14:57:00	N° de la mesure :	403
		Concentration (mg/cm ²)	1
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension à lieu	date : Sans objet	N° de la mesure :	Sans objet
		Concentration (mg/cm ²)	Sans objet

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

Le laboratoire d'analyse éventuel :

Sans objet

Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren 64270 LEREN	
Description de l'ensemble immobilier	Maison individuelle	
Année de construction	XVII ^e siècle	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	Mme Peyroux	
	Eliane	
	14 allée des Bois de Florence 64600 ANGLET	
Occupation du bien		
L'occupant est	Sans objet, le bien est vacant	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire		
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont les enfants de moins de 6 ans	NON	Nombre total : 0
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 0
Date de la visite faisant l'objet du CREP	17 novembre 2021	
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir paragraphe 'CROQUIS'	

Liste des locaux visités :

Cuisine, Buanderie, Office, Salle Nord, Cuisine 2, Corridor, Bureau, Salon, Salle à manger, Escalier 1, Chambre 1, Chambre 2, Chambre 3, Chambre 4, Chambre 5, Escalier 2, Rangement, Chambre 6, Salle de Bains, Toilettes, Chambre 7, Sdb 2, Toilettes 2.

Listes des locaux ou endroits inaccessibles lors de la visite

Etage	Locaux	Raisons
SANS OBJET		

Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*).

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 Aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm²

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- ✓ 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- ✓ 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- ✓ 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais qu'au moins une unité de diagnostic du même type a été mesurée avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

Lorsque l'auteur du constat réalise, en application de l'article 4 de l'arrêté du 19 Aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, un prélèvement pour analyse chimique, il réalise ce prélèvement sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement minimal de 0,5 g). L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières. Il est analysé en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble. La mise en œuvre de la norme NF X 46 031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb est réputée satisfaire à cette exigence.

Dans ce cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- ✓ la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- ✓ la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration surfacique en plomb	Type de dégradation	Classement
< Seuil		0
≥Seuil	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

Résultats des mesures

Local No		1	Désignation	Buanderie						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm ²)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Béton	Brut	Milieu	-				Haut > 3m
24	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
25					Milieu	0.00				
37	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.02			0	
38					Milieu	0.05				
26	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
27					Milieu	0.00				
32	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.12			0	
33					Milieu	0.11				
35	C	Barreau	Métal	Peinture	Milieu	0.13			0	
36					Milieu	0.01				
NM	C	Fenêtre	Bois	Brut	Milieu	-				
28	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
29					Milieu	0.00				
30	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
Nombre d'unités de diagnostic :		9		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		2	Désignation	Bureau						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Bois	Peinture	Milieu	-				
128		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
100	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
101					Milieu	0.00				
120					Milieu	0.00				
121					Milieu	0.00				
109	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
116	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
117					Milieu	0.00				
114	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
115					Milieu	0.00				
110	B	Fenêtre placard	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
111					Milieu	0.00				
112					Milieu	0.00				
113					Milieu	0.00				
118	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
119					Milieu	0.00				
102	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
103					Milieu	0.00				
122					Milieu	0.00				
123					Milieu	0.00				
104	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
105					Milieu	0.00				
124					Milieu	0.00				
125					Milieu	0.00				
106	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
107					Milieu	0.00			0	
126					Milieu	0.00			0	
127					Milieu	0.00			0	
Nombre d'unités de diagnostic :		11		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		3	Désignation	Chambre 1						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
370	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	6.90	EU		2	
372	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	10.30	EU		2	
376	B	Fenêtre g. extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.70			0	
377					Milieu	0.01				

375	B	Fenêtre g. intérieur	Bois	Peinture	Milieu	13.60	EU		2	
371	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	11.80	EU		2	
373	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.03			0	
374					Milieu	0.19				
NM	B	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
NM	C	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
NM	D	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
379	D	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	2.00	EU		2	
380					Milieu	0.80				
378	D	Porte	Bois	Peinture	Milieu	10.70	EU		2	
Nombre d'unités de diagnostic :		13		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		4	Chambre 2							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
369		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
351	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	12.50	EU		2	
354	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
355					Milieu	0.00				
352	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
353					Milieu	0.00				
357	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
356	B	Fenêtre	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
NM	B	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
359	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.80			0	
360					Milieu	0.04				
358	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	17.10	EU		2	
361	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
NM	C	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
362	C	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	12.50	EU		2	
363					Milieu	11.60	EU			
NM	D	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
Nombre d'unités de diagnostic :		15		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		5	Chambre 3							
----------	--	---	-----------	--	--	--	--	--	--	--

N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
334	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	8.70	EU		2	
340	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
341					Milieu	0.00				
338	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
339					Milieu	0.00				
342	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
343					Milieu	0.00				
NM	B	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
NM	C	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
NM	D	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
336	D	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	4.60	EU		2	
337					Milieu	3.00	EU			
335	D	Porte	Bois	Peinture	Milieu	9.90	EU		2	
Nombre d'unités de diagnostic :		11		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		6	Chambre 4							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
312	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	9.70	EU		2	
315	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
316					Milieu	0.00				
313	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
314					Milieu	0.00				
317	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
318					Milieu	0.00				
NM	B	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
322	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
323					Milieu	0.00				
320	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
321					Milieu	0.00				
324	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
325					Milieu	0.00				
NM	C	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
326	C	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	3.40	EU		2	
327					Milieu	5.80	EU			

NM	D	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
Nombre d'unités de diagnostic :		13		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		7	Chambre 5							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Bois	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
292	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
293					Milieu	0.00				
300	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	3.80	EU		2	
301					Milieu	0.01				
304	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
305					Milieu	0.00				
309	B	Fenêtre g. extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
310					Milieu	0.00				
307	B	Fenêtre g. intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
308					Milieu	0.00				
302	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
303					Milieu	0.00				
306	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
294	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
295					Milieu	0.00				
296	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.02			0	
297					Milieu	0.02				
298	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.03			0	
311	D	Porte	Bois	Peinture	Milieu	1.80	EU		2	
Nombre d'unités de diagnostic :		12		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		8	Chambre 6.							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM	A	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
245	A	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
246					Milieu	0.00				
NM	B	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
241	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	2.40	EU		2	
240	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	2.80	EU		2	
242	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.05			0	
243					Milieu	0.02				
NM	C	Mur	Plâtre	Papier	Milieu	-				

				Peint					
250	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0
Nombre d'unités de diagnostic :		8	Nombre d'unités de classe 3 :		0	% de classe 3 : 0.00%			
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé									

Local No		9	Chambre 7.							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
226	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	2.00	EU		2	
NM	B	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
229	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.02			0	
230					Milieu	0.01				
227	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
228					Milieu	0.01				
231	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
232					Milieu	0.01				
NM	C	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
233	C	Plinthe	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
234					Milieu	0.00				
NM	D	Mur	Plâtre	Papier Peint	Milieu	-				
Nombre d'unités de diagnostic :		10	Nombre d'unités de classe 3 :		0	% de classe 3 : 0.00%				
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		10	Corridor							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				
91	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
92					Milieu	0.00				
93	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
94					Milieu	0.00				
89	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.09			0	
90					Milieu	0.07				
95	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
96					Milieu	0.00				
97	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
98					Milieu	0.04				
85	D	Porte-Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
86					Milieu	0.00				
83	D	Porte-Fenêtre	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	

84		intérieur			Milieu	0.00				
87	D	Porte-Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
88					Milieu	0.00			0	
Nombre d'unités de diagnostic :		9		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		11	Cuisine 2.							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
59	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
60					Milieu	0.00				
68	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	1.70	EU		2	
61	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
62					Milieu	0.00				
69	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.29			0	
70					Milieu	0.70				
73	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
74					Milieu	0.00				
71	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
72					Milieu	0.00				
75	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
76					Milieu	0.00				
63	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
64					Milieu	0.00				
79	D	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
80					Milieu	0.00				
77	D	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
78					Milieu	0.00				
81	D	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
82					Milieu	0.00				
65	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
66					Milieu	0.00				
Nombre d'unités de diagnostic :		13		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		12	Cuisine/office							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
6	A	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
7					Milieu	0.00				
11	A	Fenêtre g. extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.03			0	
12					Milieu	0.01				

9	A	Fenêtre g. intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
10					Milieu	0.01				
13	A	Fenêtre g. volets	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
14					Milieu	0.01				
4	A	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
5					Milieu	0.04				
8	A	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.02			0	
15	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.02			0	
16					Milieu	0.60				
3	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
17	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
18					Milieu	0.02				
19	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.06			0	
20					Milieu	0.02				
21	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
22					Milieu	0.04				
Nombre d'unités de diagnostic :					12	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 : 0.00%
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		13	Escalier 1 étage							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				
202	A	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
203					Milieu	0.00				
200	A	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
201					Milieu	0.02				
204	A	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.02			0	
205					Milieu	0.01				
208	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
209					Milieu	0.00				
210	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
211					Milieu	0.00				
212	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
213					Milieu	0.00				
206	C	Porte	Bois	Peinture	Milieu	8.40	EU		2	
214	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
215					Milieu	0.00				
207	D	Porte	Bois	Peinture	Milieu	4.40	EU		2	
Nombre d'unités de diagnostic :					10	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 : 0.00%
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		14	Escalier 1 rdc							
----------	--	----	----------------	--	--	--	--	--	--	--

N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations	
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-					
179	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0		
180					Milieu	0.00					
189	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	2.60	EU		2		
196	B	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0		
197					Milieu	0.04					
194	B	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0		
195					Milieu	0.01					
198	B	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0		
199					Milieu	0.00					
181	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0		
182					Milieu	0.00					
183	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0		
184					Milieu	0.00					
193	C	Porte	Bois	Peinture	Milieu	7.20	EU		2		
185	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0		
186					Milieu	0.00					
192	D	Porte d.	Bois	Peinture	Milieu	10.70	EU		2		
190	D	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.22			0		
191					Milieu	0.10					
		Nombre d'unités de diagnostic :		12		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%	

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		15	Désignation	Et. degt sb wc							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations	
259		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0		
251	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0		
252					Milieu	0.01					
253	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.02			0		
254					Milieu	0.01					
267	B	Porte g.	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0		
268					Milieu	0.01					
265	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0		
266					Milieu	0.01					
255	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0		
256					Milieu	0.03					
269	C	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0		
270					Milieu	0.02					
257	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0		
258					Milieu	0.00					
		Nombre d'unités de diagnostic :		8		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%	

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		16	Désignation		Et. Degt					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM					Milieu	-				Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM					Milieu	-				Haut > 3m
NM	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	C	Porte	Bois	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM					Milieu	-				Haut > 3m
NM	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
Nombre d'unités de diagnostic :		7	Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%			

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		17	Désignation		Etage dégt chbres 7 et 6.					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Bois	Brut	Milieu	-				Haut > 3m
217	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
218					Milieu	0.00				
219	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
220					Milieu	0.00				
221	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
222					Milieu	0.00				
223	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
224					Milieu	0.00				
Nombre d'unités de diagnostic :		5	Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%			

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Local No		18	Désignation		Rangement					
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				
279	A	Imposte	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
280					Milieu	0.00				

281	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
282					Milieu	0.00				
271	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
272					Milieu	0.02				
283	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
284					Milieu	0.00				
275	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
276					Milieu	0.00				
273	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
274					Milieu	0.00				
277	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
278					Milieu	0.00				
285	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
286					Milieu	0.01				
287	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
288					Milieu	0.00				
Nombre d'unités de diagnostic :					10	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 : 0.00%
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		19	Rdc se wc degt							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				
170	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.03			0	
171					Milieu	0.01				
161	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	4.70	EU		2	
172	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
173					Milieu	0.02				
164	B	Porte g.	Bois	Peinture	Milieu	0.03			0	
165					Milieu	0.01				
162	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
163					Milieu	0.03				
174	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.01			0	
175					Milieu	0.00				
166	C	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
167					Milieu	0.02				
176	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.05			0	
177					Milieu	0.00				
168	D	Placard	Bois	Peinture	Milieu	0.05			0	
169					Milieu	0.05				
Nombre d'unités de diagnostic :					10	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 : 0.00%
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No	20	Désignation	Salle à manger							
----------	----	-------------	----------------	--	--	--	--	--	--	--

N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
148	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.12			0	
149					Milieu	0.05				
158	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	2.90	EU		2	
156	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.01			0	
157					Milieu	0.00				
159	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
160					Milieu	0.01				
152	C	Porte-Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.21			0	
153					Milieu	0.40				
150	C	Porte-Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
151					Milieu	0.02				
154	C	Porte-Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.02			0	
155					Milieu	0.06				
Nombre d'unités de diagnostic :			7	Nombre d'unités de classe 3 :			0	% de classe 3 : 0.00%		
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		21	Salle Nord							
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
49	A	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
50					Milieu	0.00				
39	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	8.20	D		3	
51	B	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
52					Milieu	0.00				
40	B	Porte	Bois	Peinture	Milieu	4.80	D		3	
43	C	Fenêtre	Bois	Brut	Milieu	0.00			0	
44					Milieu	0.00				
53	C	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.02			0	
54					Milieu	0.00				
41	C	Porte	Bois	Peinture	Milieu	1.00	D		3	
42					Milieu	1.20	D			
45	C	Volet	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
46					Milieu	0.00				
55	D	Mur	Plâtre	Peinture	Milieu	0.00			0	
56					Milieu	0.00				
47	D	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.28			0	
48					Milieu	0.30				
Nombre d'unités de diagnostic :		11	Nombre d'unités de classe 3 :			3	% de classe 3 : 27.27%			
NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé										

Local No		22	Désignation	Salon						
N° de mesure	Zone	Unité de Diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure (facultatif)	Concentration (mg/cm2)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Classement de l'unité de diagnostic	Observations
NM		Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu	-				Haut > 3m
NM	A	Mur	Plâtre	Tissu	Milieu	-				
134	A	Porte	Bois	Peinture	Milieu	0.00			2	
135					Milieu	0.00				
146					Milieu	0.60				
147					Milieu	1.10	EU			
NM	B	Mur	Plâtre	Tissu	Milieu	-				
137	B	Porte-Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	0.80			0	
138					Milieu	0.70				
136	B	Porte-Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	1.40	EU		2	
139	B	Porte-Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.00			0	
140					Milieu	0.00				
142	C	Fenêtre extérieur	Bois	Peinture	Milieu	1.50	EU		2	
141	C	Fenêtre intérieur	Bois	Peinture	Milieu	1.60	EU		2	
144	C	Fenêtre volets	Bois	Peinture	Milieu	0.02			0	
145					Milieu	0.02				
NM	C	Mur	Plâtre	Tissu	Milieu	-				
NM	D	Mur	Plâtre	Tissu	Milieu	-				
Nombre d'unités de diagnostic :		12		Nombre d'unités de classe 3 :		0		% de classe 3 : 0.00%		

NM=Non mesuré, NV=Non visible, ND = Non dégradé, EU=Etat d'usage, D=Dégradé

Conclusion

Classement des unités de diagnostic

Le constat des risques d'exposition au plomb a révélé la présence de revêtements dégradés contenant du plomb

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	TOTAL	NON MESUREES	CLASSE 0	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
Nombre d'unités de diagnostic	228	53	141	0	31	3
Pourcentage associé		23.25%	61.84%	0.00%	13.60%	1.32%

Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm2 devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : "Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future."

AQUITAINE DIAGNOSTIC, espace « mendi alde », 48-50 avenue du huit mai 1945
64100 BAYONNE.

68/88

05.59.59.53.77 info@adiag.fr

SIRET 48480492700016 TVA intracommunautaire : FR91484804927

Il existe au moins une unité de diagnostic de classe 3 : "En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée."

Commentaires :

NEANT

Situations de risque de saturnisme infantile.

Un local au moins parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3	NON

Situations de risque de dégradation du bâti.

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	NON
Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce	NON
Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouverts de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité	NON

Transmission du constat à l'ARS

Une copie du CREP est transmise dans les 5 jours ouvrés à la direction générale de l'agence régionale de santé (ARS) si au moins un facteur de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme est relevé : NON

Durée de validité du présent rapport : La durée de validité de ce rapport est de 1 an

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :LCP.

Adresse de l'organisme certificateur : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS

Fait à BAYONNE, le 18 novembre 2021

Par : Aquitaine Diagnostic

Nom de l'opérateur : HIRIBARREN Pascal Olivier

Signature de l'opérateur

La société Aquitaine Diagnostic atteste que ni ses employés, ni elle-même ne reçoit, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Les obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :
«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

Article L1334-9 du code de la santé publique

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8-1, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, les dits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation des dits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Article L.1333-4 concernant la distribution, la détention et l'utilisation des appareils à fluorescence X équipés d'une source radioactive.
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 12 mai 2009 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique
- Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification

Code de la construction et de l'habitat

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 809 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 « Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb ».

Sites Internet :

- Ministère chargé de la santé (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) : <http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques « Plomb » ou « Saturnisme »)
- Ministère chargé du logement : <http://www.logement.gouv.fr>
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

Annexes :

Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus. Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb
Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles.

En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- lutez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

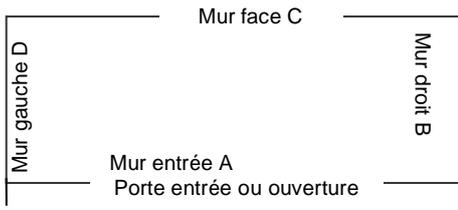
- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

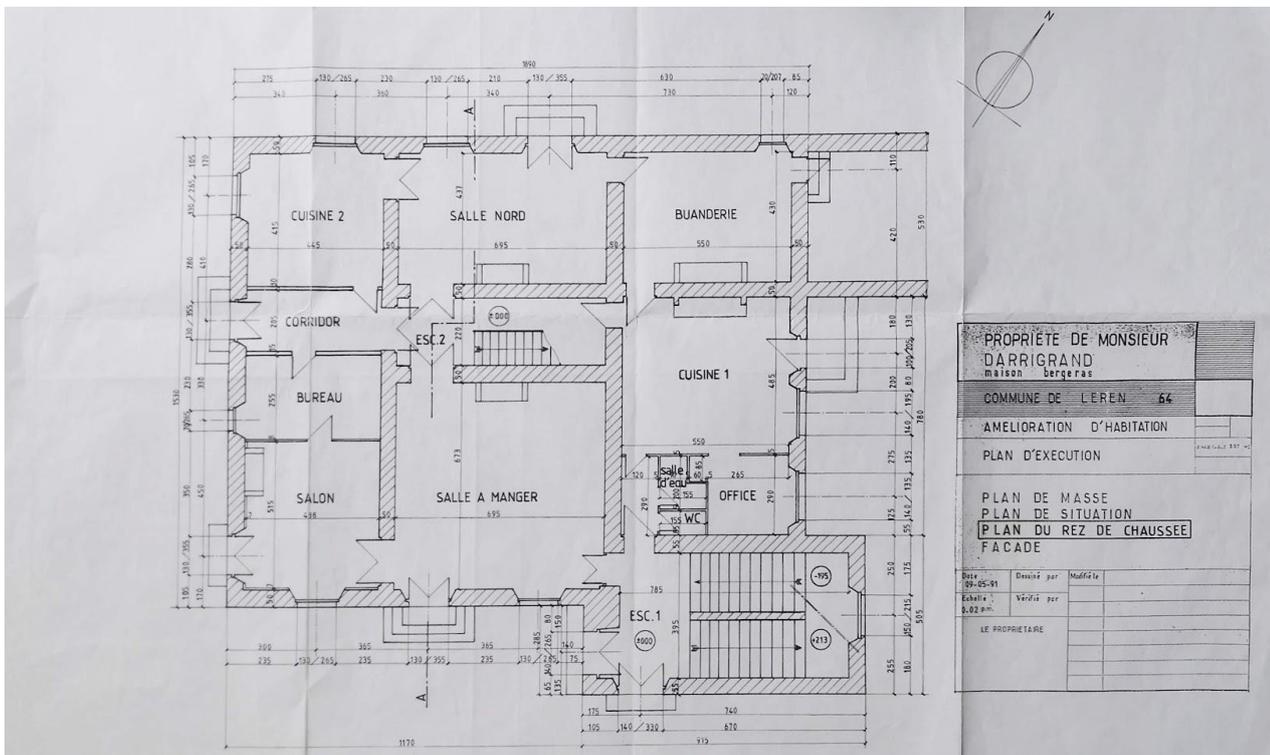
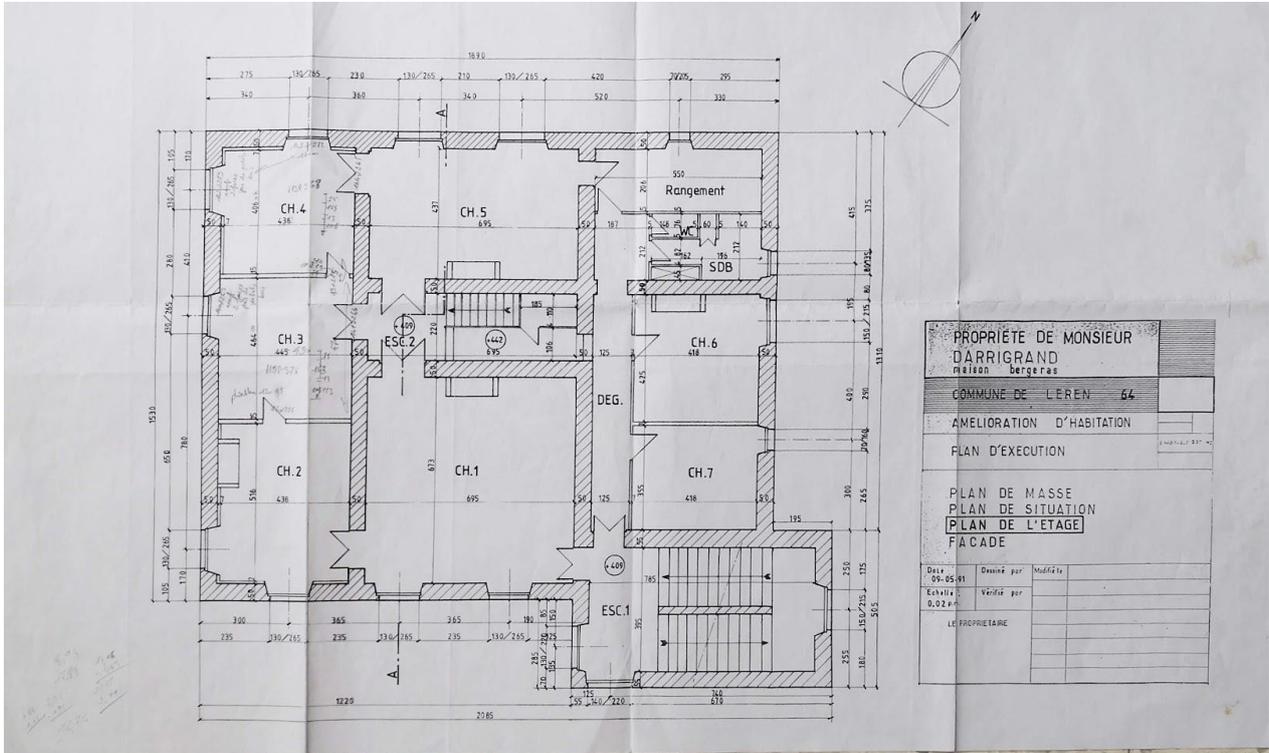
- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

Croquis



A l'intérieur de chaque pièce, les éléments unitaires sont repérés (face, gauche, droite...) dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Si plusieurs entrées existent, celle retenue est définie précisément : gauche, centre, droite, idem si plusieurs fenêtres existent dans la même pièce.



ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

Selon norme NF C 16-600 de juillet 2017

N° de dossier : PEYROUX MAISON BERGERAS LEREN
Date du rapport : 18 novembre 2021

A / Désignation du ou des immeubles bâti :

● Localisation du ou des bâtiments	
Département :	PYRENEES ATLANTIQUES
Commune :	64270 LEREN
Adresse :	Maison "Bergeras", 719 Chemin du Bas-Léren
Destination du bien :	Vente
Type de bâtiment	Maison individuelle
Année de construction	XVII ^e siècle
Année de l'installation	+ de 15 ans
Distributeur d'électricité	EDF

B / Identification du donneur d'ordre / propriétaire :

Désignation du donneur d'ordre Nom : Mme Peyroux Eliane Adresse : 14 allée des Bois de Florence 64600 ANGLET Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Propriétaire	Désignation du propriétaire Nom et prénom : Mme Peyroux Eliane Adresse : 14 allée des Bois de Florence 64600 ANGLET
---	---

C / Identification de l'opérateur :

Identité de l'opérateur de diagnostic :	
Prénom et nom : HIRIBARREN Pascal Olivier	
Raison sociale et nom de l'entreprise : Aquitaine Diagnostic	
Adresse :	Espace " Mendi Alde ", 48-50 avenue du huit mai 1945 64100 BAYONNE
N° Siret :	48480492700016
Désignation de la compagnie d'assurance : CARENE Police n° 7253515704 (01.11.2022)	
N° de police et date de validité : 7253515704 - 01.11.2022	
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	
Organisme de certification :	LCP
Adresse de l'organisme	LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS
Numéro de certification :	78
Date de validité du certificat de compétence :	13.1.2024

Conformément à la norme NF C 16-600 de Juillet 2017

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses**

Références réglementaires :

- Norme NF C 16-600 du 7 Juillet 2017 « Etat des installations électriques des parties privatives des locaux à usage d'habitation »
- Décret n° 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en locations
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »
- Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Arrêté du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
- Décret n° 2010-301 du 22 mars 2010 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur
- Arrêté du 10 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Décret n° 2008-1175 du 13 novembre 2008 relatif aux durées de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
- Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation
- Articles L 271-4 à L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Article L134-7 du Code la Construction et de l'Habitation, modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 59
- Articles R 134-10, R 134-11 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.
- Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction
- Décret n° 2001-222 du 6 mars 2001 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur.
- Décret n° 2001-222 du 6 mars 2001 modifiant le décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 relatif au contrôle et à l'attestation de la conformité des installations électriques intérieures aux règlements et normes de sécurité en vigueur.

D / Limites du domaine d'application du diagnostic :

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

Mesures susceptibles d'être prises en cas de détection d'anomalies :

En cas de présence d'anomalies, l'opérateur de diagnostic :

- signalera et localisera les anomalies correspondantes au donneur d'ordre ou à son représentant, lui apportera des explications sur la nature des anomalies relevées et l'alertera sur la nature des risques encourus en cas d'utilisation de l'installation (électrisation, électrocution, incendie) ;
- lui conseillera de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

E / Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité :

E1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines :

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de prise de terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de la fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F / Anomalies identifiées :

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B1.3 g	Le dispositif, dans l'habitation, assurant la coupure d'urgence est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.		Sans
B3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	B3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) circuits (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) circuits (s) concerné (s) ou de

			l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
B3.3.7 a	Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre.	B3.3.7.1	Alors que, dans les locaux autres que ceux contenant une baignoire ou une douche, au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré et contenant des conducteurs n'est pas relié à la terre, la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) circuits(s) concerné(s) ou l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
B3.3.8 a	Au moins une huisserie métallique ou une goulotte métallique comportant des conducteurs ou de l'appareillage fixé ou encastré n'est pas reliée à la terre.	B3.3.8.1	Alors que, dans les locaux autres que ceux contenant une baignoire ou une douche, au moins une huisserie métallique contenant des conducteurs et/ou de l'appareillage fixé ou encastré n'est pas reliée à la terre, la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) circuits(s) concerné(s) ou l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
B8.3 a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Localisation/Commentaire : Présence de fusible à broche rechargeable, Présence d'interrupteurs porte-fusible, Présence d'interrupteurs vétustes		Sans
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Localisation/Commentaire : Des conducteurs sont visibles, Tableau électrique (rangement) : il manque un cache		Sans

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 / Informations complémentaires

N° article (1)	Libellé des informations
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <= 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

G.2 / Constatations diverses

N° article (1)	Libellé des constatations diverses
SANS OBJET	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'annexe C de la norme NF C 16-600 de juillet 2017	Motifs (2)
B4.3 h	Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement. (Fiche B4: Protection contre les surintensités)	Les conducteurs ne sont pas visibles sur toutes leurs longueurs
B5.3 b	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la section de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire est insuffisante. (Fiche B5: Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche)	Non visible
B5.3 d	Locaux contenant une baignoire ou une douche : au moins une connexion du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire, à un élément conducteur et/ou une masse et/ou une broche de terre d'un socle de prise de courant n'assure un contact sûr et durable. (Fiche B5: Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche)	Non visible

(1) Références des numéros d'article selon l'annexe C de la norme NF C 16-600 de juillet 2017

(2) Motifs de l'impossibilité de vérification des points de contrôle

Complément d'information sur les constatations diverses

SANS OBJET

H / Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

SANS OBJET

Conclusion :

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP.

Adresse de l'organisme certificateur : LA CERTIFICATION DE PERSONNES, 5 RUE DE CHAMPENATRE 25770 SERRE LES SAPINS

Le présent rapport est valable jusqu'au 16/11/2024

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 17 novembre 2021

Etat rédigé à BAYONNE, le 18 novembre 2021

Nom prénom : HIRIBARREN Pascal Olivier

La société Aquitaine Diagnostic atteste que ni ses employés, ni elle-même, ne reçoit, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

I / Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un capot, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée

J / Informations complémentaires

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	<p>Dispositif (s) différentiel (s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou a normale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p> <p>Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

719 CHEMIN DU BAS LEREN 64270 LÉREN

Adresse: 719 Chemin du Bas Leren 64270 Leren

Coordonnées GPS: 43.504837, -1.037805

Cadastre: A 240

Commune: LEREN

Code Insee: 64334

Reference d'édition: 1595355

Date d'édition: 18/11/2021

Vendeur-Bailleur:

Mme Peyroux

Acquéreur-locataire:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

2 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1
PPR Naturels	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Naturels
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/WTJJT>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	20110660028	du	9 mars 2011	Mis à jour le	4 novembre 2020
2. Adresse	719 Chemin du Bas Leren	code postal ou Insee	64270	commune	LEREN

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N Oui Non X

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="text"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M Oui Non X

prescrit anticipé approuvé date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	autres <input type="text"/>
--	-----------------------------

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non X

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique <input type="checkbox"/>	effet thermique <input type="checkbox"/>	effet de surpression <input type="checkbox"/>
--	--	---

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non X

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte :

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 <input type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 5 <input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non X

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB: Oui Non X

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveau: zone D zone C zone B zone A

faible	modérée	forte	très forte
--------	---------	-------	------------

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

vendeur / bailleur	date / lieu	acquéreur / locataire
Mme Peyroux	18/11/2021 / LEREN	

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

2/7

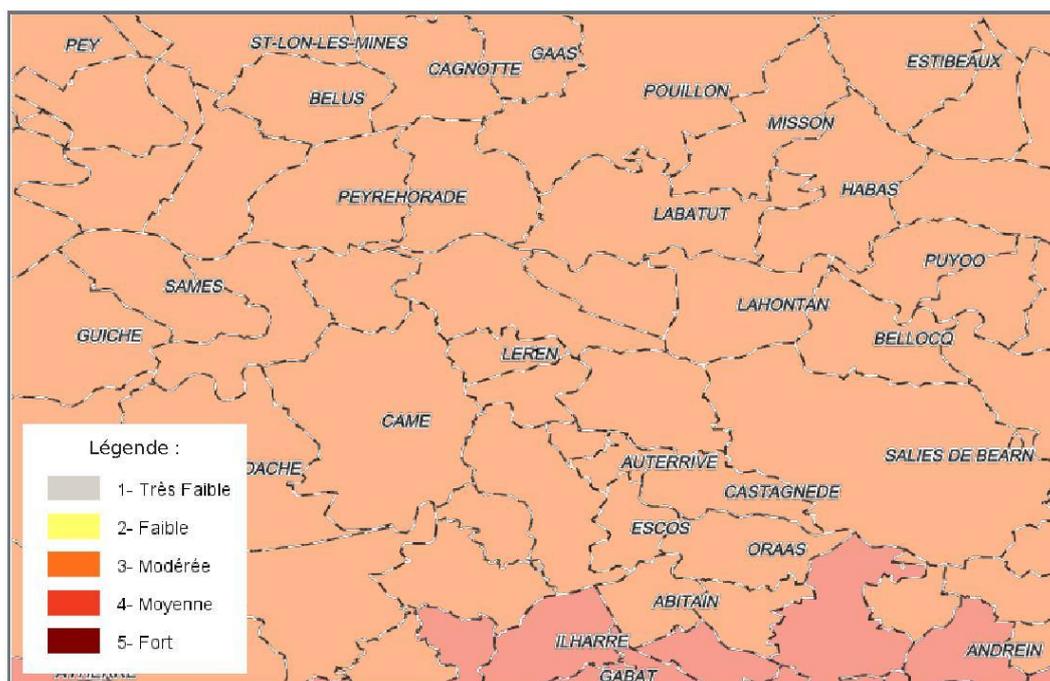
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



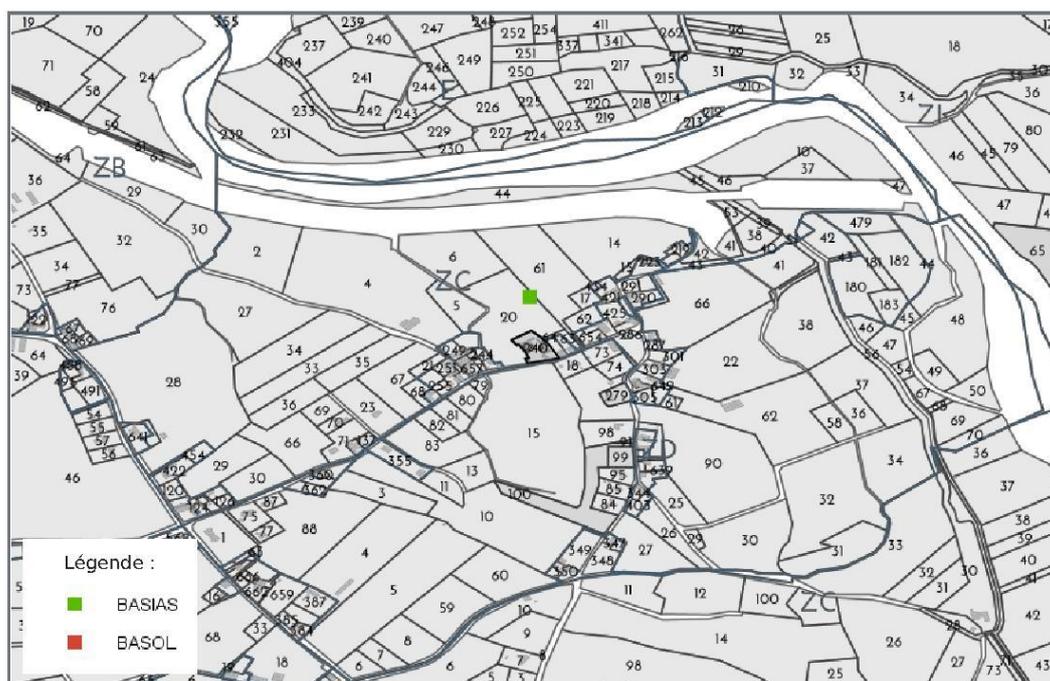
RADON



CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
AQI6400781	labeyrie alexandre, dépôt de liquides inflammables, chemin départemental 23 Ieren (64334)	128 mètres
AQI6400781	labeyrie alexandre, dépôt de liquides inflammables, chemin départemental 23 Ieren (64334)	128 mètres

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site BASOL a moins de 500 mètres		

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
Aucun site ICPE a moins de 500 mètres		



Préfecture : Pyrénées-Atlantiques
Commune : LEREN

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

719 Chemin du Bas Leren
64270 LEREN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation	
Inondations et coulées de boue	12/06/2018	13/06/2018	23/07/2018	15/08/2018	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Inondations et coulées de boue	05/10/1992	07/10/1992	23/06/1993	08/07/1993	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°78

MONSIEUR HIRIBARREN Pascal Olivier

Amiante sans mention*	Amiante Date d'effet : 07/08/2017 - Date d'expiration : 06/08/2022
Amiante avec mention	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 12/12/2019 - Date d'expiration : 06/08/2022
DPE individuel	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 24/04/2018 - Date d'expiration : 23/04/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 14/01/2019 - Date d'expiration : 13/01/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/09/2017 - Date d'expiration : 29/09/2022
Plomb sans mention	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 30/09/2017 - Date d'expiration : 29/09/2022
Termites métropole	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 30/09/2017 - Date d'expiration : 29/09/2022

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 12/12/2019, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de constats de risques d'exposition au plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www.lcp-certification.fr
Tel : 0805 380 666
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE : 8559A
Enr487@ LE CERTIFICAT V007 du 18-11-2019



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Attestation d'assurance

COURTIER
CARENE ASSIES PACT OFFICE
 9 PLACE BENOIT CREPU
 BP 5004
 69245 LYON CEDEX 05
 ☎ 04 72 43 96 96
 📠 04 72 40 99 96



Assurance et Banque

Vos références
 Contrat
7253515704
 Client
589963220

N°ORIAS 07 000 004 (CARENE
 ASSIES PACT OFFICE)
 Site ORIAS www.orias.fr

SARL POLCA
 48 AV DU 8 MAI 1945
 64100 BAYONNE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
 Souscrit le 01/09/2016

Vos références

Contrat
7253515704 Date du courrier
 Client **589963220** **03 novembre 2021**

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
 POLCA

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7253515704** ayant pris effet le **01/09/2016**.
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostic amiante avant vente
 Diagnostic amiante avant travaux ou démolition

Contrôle visuel après travaux (norme NF 46-021)

Dossier technique amiante (DTA)

Contrôle périodique amiante

Contrôle visuel après travaux de retrait de MPCA

Dossier amiante partie privée (DAPP)

A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE DEXTRACTION, DEXPLOITATION ET DENLEVEMENT DAMIANTE

Loi Carrez

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 789 030 € - 722 057 460 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - Siège social : 313 Terrasse de l'Acadie 92127 Nanterre cedex - **Entreprises Régies par le Code des Assurances**. Opérations d'assurance exclues de TVA - art. 205 C.OG - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurance.

Vos références

Contrat
7253515704
 Client
589963220

La présente attestation est valable du **01/11/2021** au **03/11/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
 Directeur Général Délégué

Diagnostic gaz
 Diagnostic termites
 Etat parasitaires
 Diagnostic méréule
 Exposition au plomb (CREP)
 Recherche de plomb avant/après travaux
 Risques naturels et technologiques
 Diagnostic de performance énergétique
 Diagnostic monoxyde de carbone
 Etat de l'installation intérieure de l'électricité
 Prêt conventionné : Prêt à taux zero, Norme d'habitabilité
 Loi SRU
 Diagnostic métrage habitable Loi Boutin

A l'exclusion de toute immixtion en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil; des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitat; des missions relevant de bureau d'études

A l'exclusion de toutes activités relevant de l'exercice d'une profession réglementée autre telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

1/4

Vos références
 Contrat
7253515704
 Client
589963220

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 789 030 € - 722 057 460 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073 50 € - 310 400 000 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire n° FR 62 210 400 000 - AXA Assistance IARD Mutuelle, Société d'assurance Mutuelle à capitalisation sans contrepartie, Société Française, Société d'assurance Mutuelle - 170 000 000 - TVA intracommunautaire n° FR 20 170 000 000 - AXA Assistance Vie Mutuelle, Société d'assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisation fixe, Société Française, Société d'assurance Mutuelle - 313 Terrasse de l'Acadie 92127 Nanterre cedex - **Entreprises Régies par le Code des Assurances**. Opérations d'assurance exclues de TVA - art. 205 C.OG - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurance.

3/4

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 789 030 € - 722 057 460 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - AXA France Vie, S.A. au capital de 487 725 073 50 € - 310 400 000 R.C.S. PARIS - TVA intracommunautaire n° FR 62 210 400 000 - AXA Assistance IARD Mutuelle, Société d'assurance Mutuelle à capitalisation sans contrepartie, Société Française, Société d'assurance Mutuelle - 170 000 000 - TVA intracommunautaire n° FR 20 170 000 000 - AXA Assistance Vie Mutuelle, Société d'assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisation fixe, Société Française, Société d'assurance Mutuelle - 313 Terrasse de l'Acadie 92127 Nanterre cedex - **Entreprises Régies par le Code des Assurances**. Opérations d'assurance exclues de TVA - art. 205 C.OG - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurance.

4/4

Attestation sur l'honneur

Je soussigné Olivier Hiribarren de la société Aquitaine Diagnostic atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

« Art. R. 271-1. - Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

« La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

« Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

« Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.

« Art. R. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.

« Art. R. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

« Art. R. 271-4. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

« a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

« b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;

« c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

« La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

Olivier Hiribarren

